

**2021-2026**  
**Procès-verbal n° 27 de la séance ordinaire du Conseil général**  
**du mardi 2 juillet 2024,**  
**à la salle de l'Hôtel cantonal, place de l'Hôtel-de-Ville 2**

**Présidence:** M. Simon Murith

**Ouverture de la séance**

La séance est ouverte à 19.31 heures.

Présence de 64/80 membres du Conseil général et de 5/5 membres du Conseil communal.

Excusé·e·s (16): Mmes et MM. Diana Andrea, Rana Bassil, Stefania Boggian, Anne Butty Revaz, Caroline Chopard, Benoît Dietrich, Naïma Khamel Seewer, Andrey Nazheskin, Elisa Nobs, Maurice Page, Alexandre Sacerdoti, Isabelle Sob, Giulia Tognola, Chantal Wicky Collaud, Laura Zahnd et Chloé Zainal.

Absent·e·s: -

Scrutateur·rice·s: Mmes et MM. Gilles Bourgarel, Johan Dick, Ana Teresa Fontes Martins, Marie-Claire Rey-Baeriswyl, Laurent Woeffray et Jean-Pierre Wolhauser.

Secrétariat: Mme et MM. David Stulz, Mathieu Maridor et Ingrid Buntschu.

Assistance technique: MM. Vincent Haymoz, Yan Bolle et Thierry Vidmer.

**Le président.** M. le syndic, M. le vice-syndic, Mme la conseillère communale, MM. les conseillers communaux, Mme la vice-présidente, cher·ère·s collègues, j'ai le plaisir de vous saluer et d'ouvrir cette 26<sup>ème</sup> séance ordinaire de la législature. Je salue également les membres de l'administration communale, les visiteur·euse·s, ainsi que les représentant·e·s de la presse.

Ich stelle fest, dass die Einladung vom 14. Juni 2024 mit der Traktandenliste termingerecht und ordnungsgemäss zugestellt worden ist. Un erratum vous a été adressé par courriel le 21 juin 2024, soit dans le respect du délai et des formes prescrites par le RCG. L'ajout porte sur uniquement les "Divers", plus particulièrement sur une réponse du Conseil communal à une question posée le 10 juin 2024. La loi sur les communes ne demande pas d'inscrire les réponses aux questions à l'ordre du jour, mais le RCG est un peu plus formaliste, d'où l'envoi de cet erratum. L'ordre du jour disponible sur le site internet de la Commune a également été mis à jour.

Avez-vous des remarques d'ordre formel à exprimer quant à cet ordre du jour, tel qu'il vous a été transmis les 14 et 21 juin 2024? Tel n'est pas le cas, l'ordre du jour est ainsi adopté.

1. Communications du président;
2. Approbation des procès-verbaux n° 25a et b de la séance du Conseil général des 28 et 29 mai 2024;<sup>1</sup>
3. Crédit d'ouvrage pour l'aménagement des étages 3 et 4 de BATPOL suite à l'arrivée du Réseau Santé de la Sarine (RSS) – message n° 41;  
Rapport de la Commission financière  
Rapport de la Commission de l'édilité, des constructions et des infrastructures  
Représentant du Conseil communal: M. Elias Moussa, directeur de l'Edilité
4. Comptes 2023 de la Caisse de prévoyance du personnel de la Ville de Fribourg (CPPVF) – rapport;  
Rapport de la Commission financière  
Représentant du Conseil communal: M. Thierry Steiert, vice-président de la CPPVF
5. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 121 (2016-2021) de MM. Raphaël Casazza et David Aebischer (PLR) lui demandant d'étudier la possibilité d'adapter les horaires des guichets et services de l'administration communale aux habitudes des citoyens-contribuables;
6. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 86 (2021-2026) de Mmes et MM. Marie-Claire Rey-Baeriswyl (CG-PCS), Christophe Giller (UDC), Jean-Noël Gex (PLR), Valérie Kohler (Le Centre/PVL) et Oliver Collaud (Vert-e-s) lui demandant d'intégrer l'étude comparative des modèles d'évaluation de la durabilité des projets urbanistiques et architecturaux comme outil d'aide à la décision;
7. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 106 (2021-2026) de MM. Benoît Dietrich et Laurent Woeffray (PS) lui demandant d'étudier la possibilité de développer un concept de First Friday dans le périmètre de la rue de Lausanne et autour de la cathédrale;
8. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 127 (2021-2026) de Mmes et MM. Gérald Collaud (CG-PCS), Pascal Wicht (UDC), David Krienbühl (PLR), Jean-Thomas Vacher (Le Centre/PVL), Sophie Delaloye (PS) et Josée Cattin Kuster (Vert-e-s) lui demandant d'étudier la possibilité d'offrir aux habitant-e-s un bon pour une boisson lors de la fête du 1<sup>er</sup> août;
9. Décision quant à la transmission:
  - des propositions
  - n° 19 de MM. David Krienbühl (PLR), Jean-Thomas Vacher (Le Centre/PVL) et Pascal Wicht (UDC) demandant au Conseil communal une réduction temporaire du coefficient des impôts communaux sur le revenu et la fortune des personnes physiques à 0.780;

---

<sup>1</sup> L'approbation du procès-verbal n° 26 de la séance du Conseil général du 10 juin 2024 et la réponse aux questions n° 254, 255 et 256 posées le 10 juin 2024 et laissées en suspens figureront à l'ordre du jour de la séance du Conseil général du 16 septembre 2024 (séance de relevée: 17 septembre 2024, séance rapprochée: 1<sup>er</sup> octobre 2024)

- n° 20 de MM. David Krienbühl (PLR), Jean-Thomas Vacher (Le Centre/PVL) et Pascal Wicht (UDC) demandant au Conseil communal une réduction temporaire du coefficient des impôts communaux sur le revenu et la fortune des personnes morales à 0.780;
- n° 21 de Mme et M. Denise Cardoso de Matos-Berger et Laurent Woeffray (PS) demandant au Conseil communal une révision partielle du règlement sur les emplacements pour véhicules et les places de jeux exigibles sur fonds privé afin de favoriser la construction de places de jeux;
- n° 22 de MM. Alexandre Sacerdoti et Jean-Thomas Vacher (Le Centre/PVL) demandant d'enrichir le rapport de gestion d'éléments concernant les objectifs initiaux de législation par dicastère et leur réalisation effective;
- des postulats
- n° 144 de M. David Krienbühl (PLR) demandant au Conseil communal de mettre en place un sondage d'opinion auprès de la population du canton afin de comprendre leurs attentes envers la Ville de Fribourg et d'orienter l'action publique;
- n° 145 de Mme et MM. Valentine Mauron, David Ruffieux, Oliver Collaud et Thierry Pochon (Vert·e·s) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité de capter et stocker l'eau de pluie des bâtiments dont la Ville de Fribourg est propriétaire;
- n° 146 de Mme et MM. Valentine Mauron, David Ruffieux, Oliver Collaud et Thierry Pochon (Vert·e·s) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité de proposer des subsides aux propriétaires de bâtiments à l'achat et à la pose d'une citerne ou d'un récupérateur d'eau de pluie;
- n° 147 de MM. Laurent Woeffray et Marc Vonlanthen (PS) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité d'un développement ambitieux à la Poya répondant aux besoins des habitant·e·s de la ville de Fribourg;
- n° 148 de Mmes et M. David Ruffieux, Fabienne Menétrey et Valentine Mauron (Vert·e·s) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité d'instaurer des mesures pour la biodiversité dans les jardins et espaces extérieurs privés;
- n° 149 de Mmes et M. David Ruffieux, Fabienne Menétrey et Valentine Mauron (Vert·e·s) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité d'instaurer des mesures pour la biodiversité dans les jardins et espaces extérieurs de la ville de Fribourg;
- n° 150 de Mmes et MM. David Krienbühl (PLR), Valentine Mauron (Vert·e·s), Marine Jordan (PS), Simon Jordan (CG-PCS), Jean-Thomas Vacher (Le Centre/PVL) et Pascal Wicht (UDC) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité de mettre en place un système de téléjalonnement pour les parkings souterrains publics et privés;
- n° 151 de Mmes et MM. Jean-Pierre Wolhauser, Véronique Grady (PLR), Sonja Gerber (PS), Isabelle Sob (Le Centre/PVL) et Chantal Wicky Collaud (CG-PCS) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité de dynamiser l'espace piétonnier autour de la cathédrale;
- n° 152 de Mmes Véronique Grady (PLR) et Fabienne Menétrey (Vert·e·s) demandant au Conseil communal d'étudier les possibilités de soutien dans le cadre de la stratégie cantonale de biodiversité, notamment en ce qui concerne la rue Saint-Paul;

- n° 153 de Mme et MM. Véronique Grady, Grégory Grin et Jean-Pierre Wolhauser (PLR) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité d'améliorer la recherche sur le site web de la Ville de Fribourg au moyen d'un agent conversationnel intelligent basé sur l'intelligence artificielle générative;

10. Divers

- A. Traitement des éventuelles résolutions déposées en séance;
- B. Présentation du titre des propositions déposées en séance;
- C. Présentation du titre des postulats déposés en séance;
- D. Réponse à la question n° 250 de M. Claudio Rugo (PA) relative à la mise en application de l'initiative "La première heure de parking gratuite à Fribourg";<sup>1</sup>
- E. Nouvelles questions;
- F. Autres interventions.

---

**1. Communications du président**

**Le président.**

- A. Je vous informe que, sauf imprévu, la sortie du Conseil général aura lieu le samedi 31 août 2024. Je remercie d'ores et déjà les chef-fe-s de groupe d'informer leurs membres. Le programme se déroulera en ville de Fribourg, a priori le matin dès 09.30 heures, et les détails vous parviendront par courriel. Je suis bien conscient qu'il est difficile de trouver une date idéale et qu'il y a d'autres événements à cette période de l'année, en particulier le jubilé des 50 ans de l'Association du quartier Beaumont-Beauregard-Vignettaz. Le programme sera établi pour que chacun-e puisse participer à notre sortie et profiter également de son samedi.
- B. Nous avons été informés par le Service d'intendance de la salle que des papiers sont fréquemment retrouvés après nos séances dans les tiroirs, voire sur les pupitres. Je vous remercie donc de prendre avec vous toutes vos affaires à l'issue de nos séances.
- C. Ich gebe Ihnen die Liste der entschuldigten Personen bekannt. (cf. supra).
- D. Le temps de parole sera fixé selon l'article 55 du RCG comme suit:
  - 5 minutes pour les interventions liées au message n° 41 et aux comptes de la CPPVF;
  - 1 minute pour l'expression de votre satisfaction ou insatisfaction en lien avec les rapports finals ou les réponses aux questions;
  - 2 minutes pour les autres objets à l'ordre du jour.

Sont exceptées de ces limitations les interventions du Conseil communal, de la présidente de la Commission financière et du président de la Commission de l'édilité.

- E. J'ambitionne de terminer l'ordre du jour en une soirée, même s'il n'y a pas match demain, ni le concert de Pink. Je compte sur vous pour respecter les temps de parole, ainsi que l'horaire de la pause qui arrivera, selon l'avancée de nos débats, a priori vers 21.00 heures.
- F. Suite aux remous qu'il y a eu lors de la dernière séance, je rappelle de manière générale l'article 74 alinéa 1 de notre RCG qui demande de veiller à maintenir entre nous les égards qu'exigent leur fonction et je vous remercie de ne pas interrompre les personnes lorsqu'elles prennent la parole.

---

## 2. Approbation des procès-verbaux n° 25a et b de la séance du Conseil général des 28 et 29 mai 2024

**Le président.** Avez-vous des rectifications à apporter quant à ces procès-verbaux? Tel n'est pas le cas, lesdits procès-verbaux sont ainsi approuvés avec mes remerciements à son rédacteur, M. Mathieu Maridor, et à ses collaboratrices.

---

## 3. Crédit d'ouvrage pour l'aménagement des étages 3 et 4 de BATPOL suite à l'arrivée du Réseau Santé de la Sarine (RSS) – message n° 41

### Rapport de la Commission financière

**Jordan Marine, présidente de la Commission financière.** Notre Commission s'est réunie le 17 juin 2024. Elle remercie M. E. Moussa, directeur de l'Edilité, et son équipe, ainsi que M. E. Slongo, architecte de Ville, pour les réponses données lors de notre séance, ainsi que les compléments donnés par courriel dans un deuxième temps. Le crédit d'ouvrage sur lequel il nous est demandé de nous positionner aujourd'hui concerne les coûts relatifs à l'adaptation du programme et des travaux des troisième et quatrième étages, comme vous l'aurez tou·te·s déjà lu. Différents éléments nous ont été transmis lors de notre séance, en sus de ce qui est énoncé dans le message, à savoir que:

- le permis de construire a été délivré sans opposition;
- la procédure en lien avec la fermeture de l'avenue de Granges-Paccot est achevée; elle n'a pas fait objet d'opposition;
- le prix de loyer définitif approuvé par l'assemblée des délégués du Réseau Santé de la Sarine (RSS) sera de CHF 300.-/m<sup>2</sup> pour la location du premier étage.

Les membres de notre Commission ont jugé ingénieuse et intéressante l'idée de regrouper sur un seul site tous les "feux bleus", à savoir la Police locale, les pompiers et les ambulances. Ceci d'un point de vue des synergies possibles, sachant que pour les habitant-e-s du quartier, la vie sera bien animée par les différents "pimpons".

Il convient de préciser aussi que le RSS a également validé l'investissement de CHF 695'000.- pour financer une solution provisoire qui consiste à poser un hangar pour les véhicules.

La réflexion qui a été celle du Conseil Communal de réfléchir différemment de ce qui avait été présenté dans le message n° 48 de janvier 2020, plus particulièrement la répartition des étages, a été approuvée par les membres de notre Commission. Les rentrées locatives seront certes moindres, mais en contrepartie, il sera répondu de manière plus adéquate aux besoins actualisés tant du Service de l'informatique que du Service de la police locale et de la mobilité.

A la question de savoir si le bâtiment BATPOL sera considéré comme du patrimoine financier ou administratif, il nous a été répondu que l'entier du bâtiment, soit la surélévation des six étages, est comptabilisé sous la rubrique 14040.175 au bilan et appartient donc aux bâtiments du patrimoine administratif.

D'autres questions ont porté sur la stabilité du bâtiment, mais je laisserai ce volet à mon collègue de la Commission de l'édilité.

Ainsi, lors du vote d'ensemble, c'est à l'unanimité des 8 membres présent-e-s que la Commission financière préavise favorablement le message n° 41, c'est-à-dire l'engagement d'un montant de CHF 1'925'000.- TTC en vue de la réalisation des aménagements des étages 3 et 4 du bâtiment BATPOL.

#### Rapport de la Commission de l'édilité, des constructions et des infrastructures

##### **de Reyff Charles, président de la Commission de l'édilité, des constructions et des infrastructures.**

C'est le 12 juin passé que notre Commission s'est réunie pour traiter du message concerné. Nous avons consacré la première partie de notre séance à parcourir le bâtiment BATPOL en construction. Lors de la visite des étages déjà aménagés, en particulier l'étage 6, nous avons pu nous faire une idée très claire de ce qui était prévu dans le cadre du crédit qui nous est demandé ce soir.

Je remercie à mon tour en particulier le directeur de l'Edilité, l'architecte de Ville, ainsi que le chef de projet M. D. Python, pour leurs explications détaillées.

Chacun-e d'entre vous ayant eu tout loisir de prendre connaissance du message et des informations complémentaires que les membres de la Commission ont pu apporter au sein des différents groupes, je ne reviendrai en conséquence pas en détails sur le contenu du message.

Le projet qui nous occupe ne représente pas une construction nouvelle mais bien l'aménagement intérieur de deux étages supplémentaires sur le modèle de ce qui était prévu dans le projet BATPOL. Cela me permet de répondre à la question de la statique: nous n'avons pas posé cette question au sein de notre Commission puisque tout ceci a été réglé lors du passage du premier message pour l'ensemble du bâtiment. Comme indiqué précédemment, la visite de l'étage 6 a permis de répondre

à toutes les questions purement techniques et d'aménagement. Nous avons particulièrement apprécié l'ambiance qui règne dans ce bâtiment. L'omniprésence du bois local et de la lumière naturelle assurera aux collaborateur·rice·s de la Ville un cadre de travail des plus agréables. L'escalier central et son puit de lumière donnent également une touche particulière aux locaux communs. Nous n'avons plus de doutes quant à la déclivité et au revêtement de la rampe qui relie les deux bâtiments. Ceux qui y étaient ont pu apprécier ...

Le plan d'accueil du Réseau Santé de la Sarine (RSS) nous semble également bien réfléchi et réaliste. Certes, il aurait été préférable de pouvoir se lancer directement dans une solution pérenne. Malheureusement, le besoin urgent auquel est confronté le RSS nécessite de réagir vite et bien, et la Ville de Fribourg a répondu présent. Cette situation provisoire d'urgence permettra de tester en grandeur nature la réalité de la présence sur un même site des pompiers et des ambulances. Le projet futur visant à mettre en place des infrastructures pérennes ne pourra en conséquence être que meilleur et adapté à la réalité du moment.

Pour ce qui concerne le voisinage, nous avons été positivement surpris d'apprendre qu'aucune réaction négative n'a été enregistrée à l'annonce du passage de 400 à 6'000 mouvements par année. Certes, nous avons tous potentiellement besoin d'une ambulance tôt ou tard, mais cette nouvelle situation va tout de même provoquer des nuisances sonores non négligeables quotidiennement.

La Commission s'est également arrêtée au chapitre 6.3 du message intitulé "Locaux administratifs libérés". Le message BATPOL de l'époque évoquait la possibilité de transformer l'immeuble de la Grand-Rue 37 pour y offrir de l'habitat. Aujourd'hui, c'est une vocation de bâtiment "tampon" que l'on donne à cet immeuble. Nous soutenons cette idée au vu des lourds travaux d'entretien qui s'annoncent dans certains bâtiments, comme l'ancien Hôpital des Bourgeois. Nous avons également compris qu'une mise à disposition à des tiers pourrait aussi être envisageable. Le cas échéant, nous recommandons au Conseil communal la plus grande prudence et l'encourageons à conclure des contrats de bail solides, assurant à la Ville la possibilité de récupérer sans dommages et rapidement ces espaces pour son usage.

L'entrée en matière n'a pas été combattue et aucune proposition de renvoi présentée. Au vote final, c'est à l'unanimité des 10 membres présents que la Commission de l'édilité, des constructions et des infrastructures a décidé de préavis favorablement l'objet présenté.

**Moussa Elias, directeur de l'Edilité.** Au nom du Conseil communal je souhaite remercier les membres de la Commission financière et de la Commission de l'édilité, des constructions et des infrastructures pour les séances, les échanges et leurs préavis unanimes en faveur de ce crédit.

Je vais faire ma part du travail afin de rendre possible le programme annoncé par M. le président, à savoir de vouloir terminer tout le programme de l'ordre du jour de ce jour et donc vous faire grâce d'un résumé du contenu du message.

Je me permets juste de le compléter avec les éléments suivants, à savoir que:

- Comme cela a été dit par Mme la présidente de la Commission financière, tous les feux seront verts une fois que le Conseil général aura validé le crédit. Cela veut dire que le permis de construire a été délivré et que la procédure en lien avec la loi sur la mobilité a également abouti.
- Ici, vous avez vraiment un projet BATPOL qui était évolutif. Il a dû être adapté aux différentes modifications des besoins annoncés autant par les des Services que par des tiers, à savoir le Réseau Santé de la Sarine (RSS). Nous avons vraiment tenté de trouver une solution satisfaisante pour toutes les parties en jouant aussi le rôle de commune, de capitale cantonale et du district, et d'offrir une solution qui répond aux besoins immédiats du RSS, qui a dû quitter pour cet été l'EMS à Villars-sur-Glâne, tout en préservant bien évidemment les intérêts de la Ville.

Tant le Conseil communal que, si j'ai bien compris, les deux Commissions qui ont préavisé l'objet sont convaincus de cet élément et je vous en remercie. Je reste bien évidemment à disposition pour toutes les éventuelles questions ou interrogations qui viendraient dans le cadre du débat d'entrée en matière.

#### Discussion générale et d'entrée en matière

##### Rapport du groupe socialiste

**Perritaz Pierre-Alain (PS).** Le groupe socialiste a étudié attentivement le message n° 41 concernant le crédit d'ouvrage pour l'aménagement des étages 3 et 4 de BATPOL, suite à l'arrivée du Réseau Santé de la Sarine (RSS).

Notre groupe salue la décision du Conseil communal de répondre favorablement à la demande du RSS d'intégrer le BATPOL avec ses ambulances. En effet, une solution rapide devait être trouvée afin de permettre l'agrandissement du home médicalisé de la Sarine. Le projet BATPOL a subi déjà plusieurs évolutions. En effet, il était prévu initialement avec quatre étages. Puis nous avons accepté le 17 février 2020 un crédit de CHF 16'787'000.- pour un bâtiment de six étages dont deux devaient être destinés à la location. Le Conseil communal a décidé de modifier l'aménagement de BATPOL, afin que le RSS puisse travailler de manière intelligente avec le Service du feu, dont il a repris l'organisation. Nous saluons aussi le regroupement des services de la mobilité et de la police locale.

Le seul petit bémol de ce message est le nombre de sorties, on en a déjà parlé, pour des interventions que ce soit des pompiers ou des ambulances. Actuellement, il y a environ 400 départs pour le Service du feu; par la suite, il y aura plus de 6'000 départs pour les ambulances. Or, selon le RSS, les ambulanciers sont sensibilisés à n'utiliser les feux bleus et les sirènes qu'en cas de nécessité. Ainsi, sur les 50% des interventions nécessitant un départ rapide, les habitant·e·s ne seront que peu dérangé·e·s par le bruit.



Afin de sécuriser le départ en intervention, le Conseil communal a décidé de fermer l'avenue de Granges-Paccot, à la hauteur de la route de l'Aurore. Ces départs pourraient être dangereux pour les écoliers qui se rendent aussi à l'école du Jura. Nous rendons attentif le Conseil communal sur ces faits, l'invitons à prendre les mesures de mobilité nécessaires et reviendrons sur le sujet en cas de problèmes.

Concernant les coûts, après l'acceptation du message n° 48 de la précédente législature, la Commission financière a donné son accord pour un renchérissement de CHF 2'500'000.- l'année dernière, ce qui représente, avant l'acceptation de ce message, déjà CHF 20'487'000.-. Le groupe socialiste trouve que ces dépenses sont nécessaires et accepte à l'unanimité l'engagement d'un nouveau montant de CHF 1'925'000.- pour les aménagements des étages 3 et 4 de BATPOL.

**Le président.** Nous rencontrons à nouveau des problèmes avec les micros pour les prises de parole. Je prie les personnes à qui je vais donner la parole d'envoyer ensuite leur texte au secrétariat du Conseil général. Veuillez parler lentement. On va faire notre possible pour quand même aller rapidement, en espérant que le vote fonctionne.

#### Rapport du groupe Le Centre/vert/libéral

**Schenker Claude** (Le Centre/PVL). Vous connaissez le Petit Nicolas? Série de Goscinny/Sempé ou film sympa, mais un peu cucul avec Kad Merad et Valérie Lemercier, vous connaissez? En lisant le présent message, la Ville de Fribourg m'a fait penser à cette œuvre. Vous ne devinez probablement pas pourquoi? C'est parce qu'on y trouve un personnage qui a tout le temps faim, qui mange tout et n'importe quoi, surtout des tartines et des pains au chocolat. Ce n'est pas Agnan, le petit intellectuel à lunettes, mais c'est bien Alceste, le petit qui est bien enrobé.

Je dois bien sûr vous expliquer mon imagination galopante: pourquoi la Ville m'a fait penser à Alceste? Les étages 3 et 4 de BATPOL devaient être loués non aménagés pour environ CHF 110'000.- par an. Or, maintenant, la Commune semble heureuse de louer un seul autre étage, déjà aménagé, pour environ CHF 140'000.- par an. Génial, on gagnera CHF 30'000.- par an. Ce qui n'est toutefois pas dit, c'est que l'on va dépenser ce soir CHF 1'925'000.- pour cela. Plus de 20 ans pour amortir, le jeu n'en vaut pas la chandelle. Autre chose qu'on ne dit pas dans ce message -et c'est là que redébarque Alceste, mon sympathique petit rondet:

Police locale et mobilité devaient se contenter de deux étages. Or, maintenant, on tente de justifier que cette direction a absolument besoin de trois étages: deux vestiaires de 30m<sup>2</sup> chacun, une cafétéria et une salle de réunion dédoublées, car elles étaient prévues ailleurs. Et je ne compte pas moins de 50 places de travail - je demande en passant au directeur de la Police locale et de la Mobilité qu'il nous dise de combien d'EPT il disposera sur place. Quoi qu'il en soit, ces deux étages démontrent un appétit de glouton, que nous ne pouvons pas cautionner.

Cela prouve une fois de plus qu'il n'y a pas de capitaine raisonnable pour les questions de ressources au sein de la Ville de Fribourg.

Glouton aussi parce que cette construction a été saucissonnée en pas moins de cinq messages, cinq tartines dégoulinantes d'argent dirait Alceste: deux crédits d'étude pour CHF 1.2 million, un crédit d'ouvrage pour près de CHF 17 millions, un crédit de renchérissement pour CHF 2.5 millions et maintenant un crédit pour l'aménagement intérieur, pour près de CHF 2 millions encore. Ça fait assez chère la gourmandise, à CHF 22.5 millions. Et, en plus, on nous avait promis une remise de l'ouvrage en été 2022, cherchez l'erreur!

Alors, certes, nous saluons le regroupement des "feux bleus", cette caserne centrale et l'hypothèse d'une pérennisation sur site, sans devoir bâtir ailleurs dans la région pour encore plus cher. Nous prenons note aussi que le local provisoire pour les véhicules des pompiers est payé par le Réseau Santé de la Sarine. Nous relevons aussi que la fermeture de l'avenue de Granges-Paccot est également assez probablement provisoire. La structure en bois de l'architecture est intéressante et nous l'espérons vraiment durable. La terrasse panoramique sur le toit est superbe, nous avons pu la visiter, mais personne n'a su nous dire si elle serait utilisée. Enfin, il semble y avoir eu des informations divergentes données par la Commune aux Commissions des finances d'une part et de l'édilité d'autre part concernant le sort de la Grand-Rue 37, en ce qu'il aurait été dit à la première que le bâtiment pourrait être vendu, mais à la seconde qu'il servira pour des bureaux tampons lors de transformations ailleurs. Nous serions donc reconnaissants pour une clarification à cet égard aussi.

En conclusion, nous approuverons ce message, mais nous appelons une fois de plus la Ville de Fribourg à planifier et à réaliser avec plus de mesures. Nous représentons les citoyens, qui doivent beaucoup calculer et économiser pour payer leurs impôts, et nous avons vraiment du mal à comprendre pourquoi la Commune, quant à elle, se permet de dépenser sans même donner l'impression de devoir un tant soit peu calculer.

#### Rapport du groupe des Vert-e:s

**Bourgarel Gilles** (Vert-e-s). Notre groupe s'est penché bien sûr avec attention sur ce message et ne partage pas tout à fait le même avis que mon préopinant, vous pouvez vous en douter.

Les explications données par M. le conseiller communal, l'architecte de Ville et M. D. Python nous ont bien orientés et expliqué clairement quels étaient les objectifs et les besoins qui devront être remplis.

Le fait de disposer d'espaces plus généreux qu'au départ peut paraître un luxe mais, compte tenu de l'évolution des besoins, notamment du Service informatique et des exigences qu'elles soient réglementaires ou de nombreux projets en cours, il n'est pas déraisonnable de prévoir des locaux supplémentaires. Ce qui serait déraisonnable, c'est de mettre en service une nouvelle construction dans laquelle on aurait eu de la place et de devoir louer ensuite des locaux ou disperser des services dans plusieurs endroits, ce qui ne facilite pas les intercommunications.

Au sujet du projet lui-même, nous acceptons bien sûr le crédit et nous avons apprécié les qualités du bâtiment, d'une part produit avec 90% de bois locaux. Pourquoi du bois? La longévité n'est pas du tout en question puisque pour trouver une construction en béton qui a plus de 800 ans, il faut bien chercher. Par contre, en Suisse, on a encore des constructions qui remontent à l'époque

carolingienne avec des structures bois et qui sont toujours debout. Le bois est extrêmement résistant pour autant que l'entretien soit fait régulièrement et correctement. De ce côté-là donc, c'était une bonne solution. Cela a permis d'alléger la structure et d'éviter de renforcer la halle existante qui aurait impliqué des frais supplémentaires.

Concernant les remarques liées aux nuisances, nous avons eu une réponse. Effectivement, il y aura une attention particulière portée à l'enclenchement des sirènes et gyrophares hors de la zone, en tout cas de la route de Granges-Paccot, ce qui ne devrait pas être nécessaire.

Nous approuvons donc ce projet et nous saluons la qualité du bâtiment dont la structure permet des espaces entièrement modulables au gré de l'évolution des besoins sans impliquer de travaux lourds. C'est aussi une des qualités de ce bâtiment, en plus de la lumière et des espaces offerts.

Effectivement, nous aurions aimé aussi avoir des précisions ou des réponses un peu plus précises quant à l'avenir de la Grand-Rue 37. J'espère qu'elles viendront assez rapidement.

#### Rapport du groupe libéral-radical

**Gex Océane** (PLR). Le groupe libéral-radical a étudié avec attention le message n° 41 présenté par le Conseil communal.

Avant la pause estivale, je vais tenter de faire court. Après de nombreuses années, le projet BATPOL arrive gentiment à son terme. Le groupe libéral-radical souhaite souligner quelques points importants à ses yeux:

Premièrement, nous sommes préoccupés par l'augmentation significative des mouvements des services de secours, qui passeront de 400 à 6'400 mouvements par an. Cette hausse spectaculaire nécessite une attention particulière pour garantir que les infrastructures et les ressources allouées puissent gérer cette charge de manière efficace et sécurisée. Nous demandons que des mesures adéquates soient mises en place pour minimiser les incidences sur la circulation et assurer la sécurité des résident·e·s, des écolier·ère·s, des étudiant·e·s et des usager·ère·s des environs.

Deuxièmement, nous regrettons vivement qu'il n'y ait pas eu deux étages à louer dans ce bâtiment BATPOL. Cette situation limite les opportunités de flexibilité et d'extension pour d'autres services ou besoins futurs. Nous aurions souhaité peut-être que la Commune étudie la possibilité de regrouper la Mobilité et la Police locale.

Troisièmement, nous espérons que la signalétique mise en place pour indiquer le bâtiment et les différents étages sera suffisante pour guider les visiteurs car, effectivement, l'entrée du bâtiment se situera un petit peu de manière cachée, selon ce que l'on a pu visiter sur place. En effet, plusieurs groupes d'habitants ou d'associations devront accéder à ces différents services et nous espérons que cela pourra contribuer à un bon fonctionnement global du site.

Enfin, nous ne pouvons pas terminer sans parler des sept places de stationnement publiques, qui seront réattribuées à des privés, et ce à proximité immédiate de la piscine du Levant, qui est utilisée également pour des personnes peut-être à mobilité un peu plus réduite.

Pour terminer sur une note positive, nous avons apprécié la vision liée à ce périmètre et à la réflexion de l'agrandissement de la caserne en hauteur également pour y accueillir à l'avenir peut-être les ambulances de manière un peu plus pérenne.

En conclusion, le groupe libéral-radical soutiendra la transmission de ce message avec les considérations évoquées juste avant.

#### Rapport du groupe Centre gauche-PCS

**Jordan Simon** (CG-PCS). Pour le CG-PCS, l'aménagement pour les services de la Ville de ces deux étages est un projet cohérent. Loger dans ces bâtiments les services communaux de la Police locale, de la Mobilité et de l'Informatique, dans le même bâtiment que les pompiers et les ambulances gérés par le Réseau Santé de la Sarine, a du sens. Cette solution semble avantageuse pour toutes les parties concernées.

La réorganisation de BATPOL afin de trouver une solution rationnelle et pragmatique implique logiquement d'utiliser les deux étages initialement prévus à la location. Un regroupement de l'ensemble des locaux et secteurs du Service de la police locale et de la mobilité devrait permettre d'assurer ainsi un meilleur fonctionnement du Service. Des bureaux spacieux permettront ainsi d'anticiper les besoins futurs du Service.

Les coûts des travaux et des aménagements des étages 3 et 4 s'élèvent à CHF 1'925'000.-. Ils peuvent sembler élevés mais le fait est qu'ils sont raisonnables dans la mesure où ils peuvent prévoir tous les aménagements intérieurs. Le sixième étage, presque exclusivement réservé à des salles de réunion, risque d'être sous-occupé, mais le Conseil communal a garanti qu'il pourrait être utilisé pour tous les services de la ville.

Sur le plan financier et comptable, le groupe CG-PCS invite le Conseil communal à déterminer de manière claire ce qui ressort du patrimoine administratif et du patrimoine financier.

Avec ces remarques, le groupe CG-PCS acceptera le crédit tel qu'il nous est proposé.

#### Rapport du groupe de l'Union démocratique du Centre

**Dick Johan** (UDC). Le groupe UDC a étudié avec attention le message n° 41.

La Commission de l'édilité a eu la chance de pouvoir visiter le nouveau bâtiment du projet BATPOL et de constater la bonne tenue des travaux.

Il est en effet primordial pour le Réseau Santé de la Sarine de bénéficier de bonnes infrastructures, ainsi que d'un bon emplacement lui permettant de se déplacer rapidement dans notre belle ville quelque peu encombrée.

De plus, la location de cet étage permettra à la Ville de percevoir quelques deniers bien utiles. Dommage que nous ne puissions louer deux étages comme prévu.

Les étages 3 et 4 affectés au Service de la mobilité devraient largement permettre au personnel de travailler dans de parfaites conditions. Nous nous demandons, par contre, si tant d'espace était bien nécessaire.

Le groupe UDC approuve néanmoins le crédit d'ouvrage pour l'aménagement des étages 3 et 4 de BATPOL.

**Jordan Marine, présidente de la Commission financière.** J'aimerais réagir à propos de l'intervention de mon collègue C. Schenker. Lors de la séance de la Commission financière, il a effectivement été question de l'avenir du bâtiment à la Grand-Rue mais, dans mon souvenir, sauf si j'ai une mémoire défaillante, il me semble que la réponse qui a été donnée était que le destin de cet immeuble n'était pas encore fixé. Je n'ai donc pas l'impression que l'on nous a informés que l'on allait vendre ce bâtiment.

**Le président.** Merci Mme la présidente de la Commission financière pour cette remarque un peu anticipée.

**Rugo Claudio (PA).** C'est la première construction de la Ville de Fribourg, hormis les quelques rajouts, les "bletz" des immeubles scolaires. C'est donc le premier bâtiment. Est-ce qu'on le fait pour les familles nombreuses? Est-ce qu'on fait des logements sociaux? Rien du tout, nada. C'est pour la Police locale. On a bricolé un, deux, trois, quatre messages.

Cela sera un peu ma longue conclusion, mon deuxième argument. Je vais d'abord poser deux questions. Pourquoi n'a-t-on pas eu le prix du loyer pour pouvoir faire une analyse, comme l'a fait M. C. Schenker? Lorsqu'un individu investit, il a le droit de savoir de combien sera le retour. Dans ce cas précis, le retour, c'est le loyer. On aurait pu mettre CHF 20 millions, CHF 200'000. Là, c'est à peu près CHF 2 millions. Connaître le loyer le soir du Conseil général, c'est faire peu cas des conseillers généraux de la part des émetteurs du message.

Je vais donc vous lire, non pas "La Liberté", mais quelques annotations que j'ai faites. Je vous rappelle qu'il est 20.07 heures, je pense donc que j'aurai jusqu'à 20.11 heures pour mon intervention:

On se pose la question de savoir si toutes les mesures de confidentialité, s'agissant du domaine médical particulièrement sensible, seront prises en compte dans l'implémentation organique des tâches notamment dévolues au Service d'intervention des ambulances 144. Le citoyen qui doit recourir au service des ambulances ne veut pas nécessairement se trouver avec une patrouille de police devant sa porte. Par exemple, dans le cas d'une personne qui souffrirait d'une overdose ou d'un black-out, il appartiendrait au médecin et uniquement au médecin qualifié -je salue d'ailleurs la seule médecin, du PCS, dans la salle, - de déterminer s'il convient d'en avertir les services de police. Le service des ambulances doit garantir une stricte protection de la personnalité individuelle. Vous connaissez M. le président, vous comme moi, la perméabilité des informations qui passent soit de la préfecture au Conseil communal ou du Conseil communal au Conseil général. On ne va pas entrer dans les détails.

Au niveau des urgences, j'envisagerais que la route Sainte-Agnès puisse être ouverte. En effet, lorsque l'on arrive en haut, devant l'église Sainte-Thérèse, si le bus est là, eh bien je vois mal l'ambulance attendre que les enfants montent dans le bus et qu'il reparte. C'est une perte de temps.

Il faudra analyser tout cela. On met des gendarmes couchés et des complications sur la route, mais ce n'est pas ce qui arrange les ambulanciers, les pompiers, etc.

Pour terminer, j'en arrive à ma métaphore: "Il y a un Portugais ou bien un Espagnol ou un Italien qui va voir son banquier. Il lui dit: je veux construire une maison dans mon pays natal (là, il y a des déjà sourires, ce sont des personnes étrangères). Il obtient un premier crédit et fait son premier étage. Quelques années après, il repart chez le banquier (ce même Portugais ou cet Italien ou cet Espagnol), et lui dit: je veux faire deux étages de plus. Là, le banquier commence à se poser des questions. Quelques années après, ce même Portugais retourne encore chez le même banquier. Il va le revoir et lui dit: maintenant, je dois aménager parce que je veux faire une chambre Airbnb, il n'y a pas de chiffres, mais faites-moi confiance".

Voilà, c'est un peu une métaphore. "En Italie, lorsque l'on ne finit pas un bâtiment, on n'encaisse pas de taxes immobilières tant qu'il n'y a pas la couche de peinture sur les murs. C'est pour cela que beaucoup de maisons en Italie ne sont pas finies, vous verrez cela pendant les vacances". Et l'Espagnol, le Portugais ou l'Italien ...

**Le président.** M. C. Rugo, il faut arriver au terme de votre métaphore.

**Rugo Claudio (PA).** Il est 20.10 heures, j'ai dit 20.11 heures ...

**Le président.** J'ai le chronomètre à côté de moi, cela fait 5 minutes et 5 secondes.

**Rugo Claudio (PA).** Oui, alors je termine. L'Espagnol, ici, c'est le Conseil communal et nous tenons le rôle de banquier.

**Moussa Elias, directeur de l'Edilité.** Au nom du Conseil communal, je remercie tous les groupes qui ont exprimé leur soutien à ce crédit. Je vais me contenter de donner quelques compléments aux interventions un tout petit peu plus critiques, respectivement aux questions qui sont encore en suspens.

Concernant le nombre d'EPT au Service de la police locale et de la mobilité, je me permets de vous renvoyer à la page 31 du rapport de gestion 2023, qui comporte cette information. Ce Service compte 39 collaborateur-riche-s pour un équivalent de 35.6 EPT, sans direction, et 1.5 EPT étant vaquant.

On a déjà pu discuter largement dans les deux Commissions de la modification entre le programme initial et le nouveau programme. Il y a plusieurs éléments. Il n'y a pas seulement à se focaliser sur le Service police locale et mobilité, mais il y a aussi les besoins accrus du Service informatique. Comme toute grande entreprise, vous pouvez vous imaginer que les besoins du Service informatique ne vont pas diminuer. Dans le programme initial, il était prévu qu'aux étages 5 et 6, le Service informatique devait "les partager avec d'autres éléments programmatiques". Or, dans le nouveau programme, ces deux étages sont entièrement dédiés au Service informatique. Cela fait que ces parties-là, qui étaient mixtes entre l'étage 5 et 6, se retrouvent à des étages inférieurs.

Deuxième élément: il est également prévu que l'Inspectorat du feu, qui se trouve actuellement dans le bâtiment à côté, donc dans l'ancienne caserne des pompiers, vu que le Réseau Santé de la Sarine (RSS) prend aussi possession de ces espaces-là, doit aussi déménager à l'intérieur du BATPOL. Là aussi, avec un sous-effectif chronique par rapport à toute la tâche que l'Inspectorat du feu a à amener, fait qu'en tout cas on ne peut pas estimer que les besoins sont démesurés. D'autant plus que, vous pouvez vous imaginer, on a donc au niveau des services qui sont réunis dans le bâtiment BATPOL des services sensibles. On ne peut donc pas s'imaginer que le Service informatique doive partager un étage avec d'autres locataires. Le Service police locale et mobilité est évidemment également sensible. Le RSS également est sensible, comme on a pu l'entendre, du représentant du Parti des Artistes. Cela fait que l'option de se dire que l'on coupe les étages et qu'on ne loue pas par étage, mais par demi-étage ou trois-quarts d'un étage, a été d'emblée exclue.

Concernant la question de la planification, je ne suis pas complètement d'accord dans le sens où le projet initial a été planifié. Il y a une modification issue d'une demande d'un partenaire plus que fiable, à savoir le RSS. Il a approché la Commune après avoir tenté de trouver des solutions auprès d'autres communes, qui n'ont pas abouti. Au niveau de la Ville de Fribourg, différents endroits ont été examinés avant de se résoudre à la solution de se dire que finalement le lieu où cela a le plus de sens, où on peut le mieux répondre aux deux temporalités qui conditionnent, à savoir la temporalité la plus urgente, soit la rénovation de l'EMS à Villars-sur-Glâne et le fait que les ambulances devaient à tout prix trouver une solution à partir d'automne 2024, et de l'autre côté la question de la subvention ECAB que l'on a aussi déjà abordée dans les Commissions. Ce sont deux facteurs où effectivement la Commune a joué son rôle de collaboration intercommunale et non pas de cavalier seul. Sous cet angle-là, j'estime qu'effectivement la Commune a bien planifié puisqu'elle a répondu à un besoin qui n'était pas connu lors du message initial validé par le Conseil général.

Evidemment, on ne dépense pas sans calculer puisque le projet tel qu'il a été conçu, que cela soit le projet provisoire ou le projet définitif, a justement été bien calculé dans le but de tenir ce calendrier, dans le but de s'assurer que les marchés publics sont respectés et dans le but que tout le monde puisse au plus vite retrouver ses billes, si j'ose dire. Cela veut dire que tous les besoins qui ont été annoncés peuvent être satisfaits.

La question des mouvements des véhicules est une problématique connue. Des premières mesures ont été prises, cela a été évoqué, à savoir la fermeture de l'avenue de Granges-Paccot. Il est clair que si d'autres mesures devaient s'avérer nécessaires après la mise en service, là aussi la Commune, d'entente avec le RSS, les prendra afin d'assurer la sécurité. Il faut toutefois préciser que l'on parle ici des services d'urgences et que, de toute évidence, tout le monde est plus que content que les ambulances puissent arriver à temps là où elles sont demandées.

La signalétique, oui, on y fera attention. Il y a plusieurs projets, mais il est clair que cela sera aussi une question d'habitude à prendre. Les gens ont peut-être maintenant l'habitude de passer à la Grand-Rue 37, ils prendront rapidement l'habitude d'aller contester leurs amendes près du Levant ou de demander leur autorisation de manifestation à cet endroit-là.

Concernant la question du patrimoine financier, du patrimoine administratif, là aussi je me permets de renvoyer au bilan de tous les comptes. Depuis le MCH2, depuis la loi sur les finances communales, la Commune a l'obligation de publier précisément la liste des bâtiments affectés au patrimoine

financier et ceux affectés au patrimoine administratif. Ces bilans vous sont connus puisque d'une part vous les examinez lors de l'approbation des comptes, et d'autre part, ils sont évidemment en libre accès sur le site de la Ville.

Quant à la question de la Grand-Rue 37, j'ai sous les yeux les procès-verbaux des deux commissions. Vu que ces documents ne sont pas publics, je vais évidemment m'abstenir d'en lire des extraits, mais je vous invite peut-être à les consulter. De mon côté, sauf si j'ai mal compris, je ne décèle aucune divergence entre les informations qui ont été données aux deux commissions. Cela veut dire que ce sont exactement les informations qui figurent également dans le message, à savoir qu'il n'y a pas de décision définitive du Conseil communal concernant l'affectation future de la Grand-Rue 37. En effet, tout dépend d'abord de la validation ou non de ce crédit, que l'on vient vous demander aujourd'hui au Conseil général. C'est clair que si d'aventure le Conseil général devait refuser ce crédit et donc remettre en question l'utilisation programmatique, le sort de la Grand-Rue 37 sera différent que s'il est validé. On attendait donc d'abord ce vote du Conseil général. Différentes réflexions sont malgré tout en cours, évidemment, avec différentes temporalités. A court terme, en fonction des demandes de rénovation du bâtiment Hôpital des Bourgeois, il serait peut-être utile d'avoir un bâtiment "tampon" pour certains Services. Toutefois, cela n'exclut pas le projet définitif. Tout est encore ouvert, rien n'a été arrêté par le Conseil communal puisque c'est bien dans un horizon temporel bien plus lointain. A priori, c'est exactement la même information que j'ai donnée aux deux Commissions et c'est aussi ce que je retrouve dans les procès-verbaux. J'estime donc qu'il n'y a pas de divergences à ce niveau-là.

Je ne sais pas exactement à quel premier bâtiment de la ville le Parti des Artistes a fait allusion. Evidemment, tout dépend de la temporalité que l'on choisit pour dire à quand remonte le premier bâtiment, mais j'estime qu'il y a suffisamment de personnes dans cette salle qui savent qu'évidemment la Ville a construit bien plus que ce bâtiment BATPOL. Par contre, effectivement, c'est le premier exemple de densification d'un bâtiment administratif. On a effectivement été au maximum de la hauteur qui était possible, avec cette volonté aussi de jouer un rôle d'exemplarité, mais aussi d'utiliser le maximum de potentiel constructible. Sous cet angle-là, c'est effectivement le premier bâtiment. D'ailleurs, sauf erreur, c'est aussi un élément qui a été salué à l'époque par le Conseil général lorsqu'il a validé le crédit initial.

Concernant le loyer, j'invite le représentant du Parti des Artistes à écouter attentivement les rapports, notamment celui de la présidente de la Commission financière, puisqu'elle l'a explicitement mentionné. Cela veut dire que le loyer pour le RSS sera de CHF 300.-/m<sup>2</sup> par année. On ne pouvait pas intégrer le montant dans le message puisqu'il date du 21 mai 2024 et que le RSS a validé ces différents éléments le 22 mai 2024. Il est donc clair qu'une fois le message est validé, le Conseil communal ne peut plus modifier quoi que ce soit. C'est donc pour cette raison que ce montant ne figurait pas dans le message. C'est un pur hasard du calendrier.

J'espère avoir ainsi répondu à toutes les questions qui étaient encore en suspens.



Examen de détail

L'entrée en matière n'étant pas combattue et aucune demande de renvoi n'étant présentée, il est immédiatement procédé à l'examen de détail du projet d'arrêté concernant le message n° 41.

Article premier

Pas d'observations. Adopté.

Article 2

Pas d'observations. Adopté.

Article 3

Pas d'observations. Adopté.

Titre et considérants

Pas d'observations. Adoptés.

Vote d'ensemble

**Le Conseil général adopte, à l'unanimité des 62 membres ayant voté, l'arrêté ci-après:**

*"Le Conseil général de la Ville de Fribourg*

Vu:

- la loi sur les communes du 25 septembre 1980 (LCo; RSF 140.1) et son règlement d'exécution du 28 décembre 1981 (RELCO; RSF 140.11);
- la loi sur les finances communales du 22 mars 2018 (LFCo; RSF 140.6) et son ordonnance du 14 octobre 2019 (OFCo; RSF 140.61);
- le règlement des finances de la Ville de Fribourg du 15 septembre 2020 (RFin);
- le message du Conseil communal n° 41 du 21 mai 2024;
- le rapport de la Commission financière;
- le rapport de la Commission de l'édilité, des constructions et des infrastructures,

*Arrête:*

**Article premier**

Le Conseil communal est autorisé à engager un montant de CHF 1'925'000.- TTC en vue de la réalisation des aménagements des étages 3 et 4 du bâtiment administratif BATPOL.

**Article 2**

Cet investissement sera financé par l'emprunt et amorti selon les prescriptions légales.

**Article 3**

La présente décision n'est pas sujette à référendum, conformément à l'article 69 de la loi sur les finances communales (LFCo) et à l'article 11 du règlement des finances de la Ville de Fribourg du 15 septembre 2020 (RFin).

Fribourg, le 2 juillet 2024

AU NOM DU CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

Le président

Simon Murith

Le secrétaire de Ville adjoint:

Mathieu Maridor"

**Ont voté Oui: 62** Aebischer David (PLR), Allenspach Christoph (PS), Berisha Ibrahim (Le Centre/PVL), Bourgarel Gilles (Vert-e-s), Bourrier Hervé (PS), Cardoso de Matos-Berger Denise (PS), Cattaneo-Python Anne-Elisabeth (Le Centre/PVL), Cattin Kuster Josée (Vert-e-s), Chauderna Margot (Vert-e-s), Collaud Gérald (CG-PCS), Collaud Margaret (Le Centre/PVL), Collaud Oliver (Vert-e-s), de Reyff Charles (Le Centre/PVL), Delaloye Sophie (PS), Delarze Fanny (PS), Dick Johan (UDC), Etter Fabienne (Le Centre/PVL), Fernandes Sofia (CG-PCS), Fessler Raphaël (Le Centre/PVL), Fonjallaz Jérémie (PS), Fontes Martins Ana Teresa (Le Centre/PVL), Gerber Sonja (PS), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Goy Camille (Vert-e-s), Grady Véronique (PLR), Grin Grégory (PLR), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Marine (PS), Jordan Samuel (PS), Jordan Simon (CG-PCS), Jungo Adeline (PS), Kohler Valérie (Le Centre/PVL), Krienbühl David (PLR), Mauron Valentine (Vert-e-s), Mendez Monica (Vert-e-s), Menétrey Fabienne (Vert-e-s), Miche François (PS), Mosoba Immaculée (PS), Murith Simon (Le Centre/PVL), Niederhäuser Elena-Lavinia (PS), Noll Bettina (Vert-e-s), Papaux David (UDC), Perritaz Pierre-Alain (PS), Piller Nadège (PS), Pochon Thierry (Vert-e-s), Revaz Caroline (Le Centre/PVL), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Ruffieux David (Vert-e-s), Rugo Claudio (PA), Schaller Alicia (Vert-e-s), Schenker Claude (Le Centre/PVL), Seewer Leyla (PS), Stöckli Jérémie (Vert-e-s), Uldry José (UDC), Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL), Vonlanthen Marc (PS), Wattendorff Lea (Vert-e-s), Wicht Pascal (UDC), Woeffray Laurent (PS), Wolhauser Jean-Pierre (PLR), Yerly-Brault François (Vert-e-s)

**Ont voté Non: 0**

**Se sont abstenus: 0**

**Le président.** M. C. Rugo, la discussion est close, vous demandez la parole?

**Rugo Claudio (PA).** J'aimerais juste préciser qu'en page 15 du message le chiffre écrit "CHF 1'9250'000.00 TTC" est faux. Il faudrait le corriger.

**Le président.** Merci pour cette remarque.

#### **4. Comptes 2023 de la Caisse de prévoyance du personnel de la Ville de Fribourg (CPPVF) – rapport**

**Le président.** Ich erinnere Sie daran, dass der Generalrat die Rechnung der Vorsorgekasse des Personals der Stadt Freiburg zur Kenntnis nimmt, sie also nicht genehmigt. Cela veut dire en résumé que l'on ne peut pas changer grand-chose.

##### Rapport de la Commission financière

**Jordan Marine, présidente de la Commission financière.** Comme on ne peut pas changer grand-chose, je vais être assez brève. Nous remercions M. le Syndic Thierry Steiert pour avoir répondu avec précision aux quelques questions posées par les membres de notre Commission lors de la séance du 17 juin 2024, ainsi que ses compléments de réponse donnés dans deuxième temps par courriel, après échange avec M. Yves-Marie Hostettler, gestionnaire de la CPPVF pour le compte des Retraites Populaires.

L'année 2023 a été la première année de gestion de la CPPVF par les Retraites Populaires. La présentation du rapport s'inscrit dans la lignée des rapports qui nous étaient soumis jusqu'à 2022, à savoir un rapport succinct qui présente les chiffres-clés, avec quelques éléments généraux sur l'année en cours. Pour les chiffres-clés présentés en page 2, on voit que le degré de couverture est de 76.1%, et qu'il est supérieur au plan de capitalisation, qui court jusqu'en 2051. On peut encore souligner la performance nette de 2.53% qui est une performance tout à fait respectable si on compare avec les ratios de 2022.

La Commission s'est intéressée également à l'augmentation des frais d'administration pour CHF 120'000.- et a souhaité la comprendre. Les raisons qui nous ont été données sont les suivantes:

- La première cause est liée aux activités de transfert de la gérance. En parallèle, l'ancien système informatique a dû être maintenu en 2023, ceci afin de permettre le bouclage de l'année 2022. Cela a généré des frais de l'ordre de CHF 17'700.- pour la Caisse.
- La seconde cause est un rattrapage de frais pour l'ordre de CHF 50'000.- en vertu du principe de temporalité pour les frais. Les comptes 2023 intègrent un solde de frais des exercices antérieurs ainsi que les frais de l'exercice 2023.

Ces deux causes sont uniques dans le sens qu'elles ne concerneront que l'exercice 2023 et plus les exercices ultérieurs.

Notre Commission a regretté la disparition du benchmark avec le rendement des autres caisses, présent dans les rapports précédents, et se réjouit de le voir réapparaître dans le rapport 2024.

Avec ces quelques remarques, la Commission financière prend acte de ce rapport.

**Steiert Thierry, syndic et vice-président de la CPPVF.** Le Conseil communal vous présente les comptes 2023 de la CPPVF et vous propose donc d'en prendre acte.

De manière générale, on peut constater que l'année 2023 a été relativement bonne pour les caisses de prévoyance après une année 2022 qui avait été marquée par une performance négative. A la fin 2023, la CPPVF comptait un total de 1'230 membres et cinq employeurs affiliés. Je me permets d'ailleurs de rappeler ici que l'employeur Groupe E Celsius SA, qui est mentionné comme un des cinq employeurs affiliés, ne comporte que dix personnes qui sont affiliés, toutes les autres personnes de cette entreprise sont affiliées à la Caisse de prévoyance de Groupe E. Ces dix personnes sont en fait les personnes "résiduelles", qui avaient été transférées des Services industriels en son temps à Frigaz. Cette information sert à éviter tout malentendu.

Le nombre d'assurés actifs a progressé de 23 personnes par rapport à 2022. Le nombre de pensionnés a augmenté de 19 personnes. Le ratio actifs/pensionnés s'est ainsi très légèrement détérioré pour atteindre 1.88 contre 1.91 l'année dernière.

En ce qui concerne les placements, la CPPVF a réalisé en 2023 une performance de 2.54%. Elle a clôturé l'exercice avec un taux de couverture de 76.1%, soit nettement au-dessus du taux exigé par le chemin de capitalisation qui exige 72.4% pour l'année 2023. La performance globale a été influencée par l'augmentation du taux hypothécaire de référence qui est passé de 1.25% à 1.75%, avec une incidence négative sur la valorisation des immeubles détenus par la Caisse. Le prêt aux employeurs qui est rémunéré à hauteur de 4.25%, et qui représente près d'un quart de la fortune de la Caisse, constitue toujours un élément de stabilité indépendamment des évolutions boursières et d'autres facteurs économiques.

Les caisses de prévoyance qui figurent parmi les plus importants placeurs sur les marchés financiers, sont confrontées à leur responsabilité en termes de développement durable et d'investissements socialement responsables. Elles doivent gérer deux objectifs qui peuvent parfois être contradictoires, à savoir l'objectif de rendement versus l'objectif de placer sa fortune de manière la plus respectueuse. Dans ce contexte, la CPPVF a adopté une charte du développement durable en 2021 et a adhéré à la Fondation Ethos pour assurer le respect des principes du développement durable.

Pour les éléments techniques, nous vous renvoyons au rapport sur les comptes 2023 et aux annexes.

Pour terminer, l'année 2023 a aussi été marquée par le changement de gouvernance. Il s'agit de la première année de fonctionnement sous la gestion des Retraites Populaires. Cette gestion était auparavant assurée par l'ancien chef de Service des ressources humaines de la Ville de Fribourg. Elle bénéficie désormais d'une gestion professionnelle et offre des prestations fort appréciées des assurés actifs et des bénéficiaires des rentes.

#### Discussion générale

#### Rapport du groupe de l'Union démocratique du Centre

**Uldry José** (UDC). Le groupe UDC a pris connaissance des comptes de la CPPVF pour l'année 2023.

Après une année 2022 marquée par une baisse marquée des marchés, tant au niveau des actions que des obligations, c'est avec soulagement que nous prenons connaissance des résultats bien plus positifs enregistrés par la Caisse en 2023, portés par la croissance des marchés, avec une performance nette de 2.53%, après une perte de 4.94% en 2022.

Cette performance reste inférieure à l'indice Credit Suisse des caisses de pension suisses, indiquant une croissance de 5.64% pour les caisses de taille comparable. Ceci, en tenant compte du fait que plus de 20% de la fortune placée de la Caisse consiste en un prêt aux employeurs rémunéré à 4.25%, soit bien au-dessus des rendements du marché, qui tire artificiellement le rendement de la Caisse vers le haut.

Nous ne voulons pas réécrire l'histoire, mais il n'en reste pas moins que le contribuable de la Ville finance chaque année les assurés et les rentiers de la Caisse, et cela encore pour de nombreuses années.

Le degré de couverture de la Caisse à 76.1% est sensiblement au-dessus du chemin de recapitalisation, mais il ne laisse pas une très grande marge. Avec une réserve de fluctuation de valeur de 12.2 millions, il suffirait d'une baisse de l'ordre de 10% de la valeur du portefeuille de titres pour que la réserve soit consommée et que le degré de couverture passe en-dessous de la cible. Au vu du niveau actuel des marchés, durablement installés à des valeurs élevées, nous restons inquiets sur ce qui pourrait arriver lorsque les marchés repartiront à la baisse, ce qui, hélas, arrivera inexorablement, même si nul ne sait quand.

Ces considérations étant faites, nous prenons acte des comptes 2023 de la Caisse, tout en remerciant son comité et ses gestionnaires pour le travail réalisé.

#### Rapport du groupe libéral-radical

**Aebischer David** (PLR). C'est avec intérêt que le groupe libéral-radical a pris connaissance des comptes de l'exercice 2023 de la CPPVF et du rapport qui les accompagne.

Le groupe remercie les membres du comité de la CPPVF, ainsi que les Retraites Populaires, pour le travail effectué durant l'année 2023.

Les 2.53% de performance globale 2023 de la CPPVF sont nettement meilleurs que les - 4.94% de 2022. Les indices UBS et Credit Suisse de 2023 pour des caisses de pension de même taille que celle de la Ville sont respectivement de 4.92% et de 5.45%. En comparaison, la performance de la CPPVF est nettement moins bonne.

L'explication est à rechercher du côté d'une valeur de rendement des immeubles qui s'est péjorée en 2023. A propos des benchmarks, le groupe libéral-radical encourage vivement le comité à les réintroduire dans les futurs rapports de la CPPVF. Sinon, la performance continue également à être touchée négativement par la guerre en Ukraine et, bien que stable, par l'inflation.

Le prêt aux employeurs s'élève à CHF 50'684'562.- pour un taux d'intérêt de 4.25%. Pour rappel, il coûte CHF 2'154'072.65 par an aux contribuables.

Le groupe estime qu'avec ce prêt, et malgré les éléments négatifs influençant la performance globale 2023, cette dernière devrait être plus satisfaisante.

Une baisse minime du taux de couverture est à relever, ce dernier passant de 76.3% en 2022 à 76.1% en 2023.

Dans son rapport sur les comptes 2022, le groupe avait déjà fait part de son inquiétude au sujet de la diminution du taux de couverture et de son rapprochement des 70% fatidiques. Il faut rester vigilant!

Le groupe constate que le rapport actifs/retraités diminue, certes de manière limitée, pour se positionner à 1.88. Le système de répartitions des cotisations est généreux. En effet, la part employeur se monte à 16%, quant à celle de l'employé à 10%. Le groupe souligne que ces parts ne sont, de fait, pas paritaires et qu'il s'agit d'une caisse attractive en faveur des employés.

Aussi, prises de position après prises de position, le groupe demande à ce que le taux technique soit fixé à 2.25% et non plus à 2.75%. En se fiant au rapport traitant des comptes 2022, le groupe constatait avec satisfaction que l'abaissement du taux technique d'un demi point était enfin prévu. En 2023, rien. Par contre, le comité compense ceci par des provisions au bilan afin d'amortir les effets induits par cette future diminution. Comptablement parlant, ceci est possible. Mais, cette manière de procéder permet à nouveau au comité d'esquiver la mise en application de la baisse.

Un tableau intitulé "Explication des frais de gestion de la fortune" a été introduit dans les comptes 2023. Ainsi, le comité répond au souhait du groupe de pouvoir analyser les coûts engendrés par le dépositaire global et ses mandats de gestion.

Les "Charges d'administration" accusent une augmentation de CHF 120'223.-. Seul le poste "Frais informatiques" a diminué de moitié environ par rapport à 2023. Le passage d'une gestion interne de la CPPVF à une gestion externe explique apparemment cette différence. Il faudra voir en 2024 si cette augmentation est vraiment unique. Le groupe souhaiterait que le tableau soit plus détaillé et/ou accompagné d'un texte explicatif.

C'est sur ces quelques considérations que le groupe libéral-radical prend acte des comptes de l'exercice 2023 de la CPPVF.

#### Rapport du groupe Centre gauche-PCS

**Collaud Gérald** (CG-PCS). Le groupe CG-PCS est content de constater que la CPPVF respecte ses assurés, hommes et femmes, en accordant 2% de rendement sur les 2.53% alors que l'Etat en est resté à un misérable 1%, malgré une performance de 4.4% et un taux de couverture plus élevé que la Caisse de pension de la ville.

Apparemment, le comité a décidé de rester conforme aux hypothèses retenues lors du changement de système. C'est une décision qui l'honore et que je souhaite relever.

Ceci étant dit, on peut regretter que le rapport ne tienne pas compte des femmes dans la mesure où les termes assurés, pensionnés, employés sont tous au masculin. En 2024, c'est regrettable. Il n'est pourtant pas trop difficile de parler de personnes assurées au lieu d'assurés. Bref, on l'aura compris, de ce point de vue, la CPPVF ne pourra que faire mieux l'an prochain.

Le groupe CG-PCS prend acte des comptes 2023.

Rapport du groupe Le Centre/vert'libéral

**Etter Fabienne** (Le Centre/PVL). Le groupe Le Centre/PVL a lu le rapport sur les comptes de la CPPVF avec attention et remercie toutes les personnes impliquées pour le travail consciencieux effectué.

Avec les choix d'investissements prudents qui ont fait leurs preuves l'année dernière alors qu'elle avait été mauvaise pour les caisses de pensions, on constate aujourd'hui un résultat moyen. Si celui-ci risque de décevoir tous ceux qui le financent, il n'est pas mauvais. Ce qui nous inquiète vraiment, c'est que le pourcentage de couverture à 80% ne sera atteint qu'en 2052, si l'on continue comme ça.

Le ratio entre actifs et retraités à financer dans le futur est inquiétant. Si une nouvelle personne est engagée à 50% aujourd'hui et si cela améliore ce ratio, cela reste une personne en plus qui devra être nourrie, se payer un appartement et les assurances une fois à la retraite. Aussi, les jeunes pourront-ils encore soutenir leurs aînés plus tard? Peut-on vraiment parler d'un financement durable?

Le rapport continue à être peu détaillé sur les points suivants que l'on avait soulignés lors des dernières séances. Le résultat est-il meilleur ou moins bon comparé à d'autres caisses et au marché? On peut le vérifier sur les systèmes mais ce n'est pas expliqué dans le rapport. Comment les assurés actifs/retraités sont-ils impliqués dans les choix? Je n'ai jamais lu quelque chose à ce sujet. Et Ethos, qu'est-ce qu'ils ont dit concrètement? Confirmer que l'on a suivi leurs propositions dans quelques phrases, cela reste très modeste comme niveau de détails fournis. Cela vaut également pour les frais d'administration générale, qui sont assez peu détaillés.

Sans être des spécialistes dans le domaine, la problématique du greenwashing, qui a notamment été critiquée par Greenpeace, nous inquiète vraiment. Le Conseil fédéral a décidé, lors de sa séance du 19 juin 2024, de laisser les banques et gestionnaires s'autoréguler, contrairement à l'intention exprimée en automne par Mme la Conseillère fédérale Keller-Sutter. C'est donc surtout le client qui doit être vraiment vigilant et critique. Et la question que l'on a est de savoir si le rapport fourni, permet réellement de découvrir s'il y a eu du greenwashing.

C'est avec ces quelques remarques que le groupe prend acte de ces comptes.

Rapport du groupe des Vert·e·s

**Yerly-Brault François** (Vert·e·s). Le groupe Vert·e·s prend acte des comptes 2023 de la CPPVF.

Pour faire vite, j'éviterai de répéter les considérations générales formulées par mes préopinant·e·s. En lieu et place de quoi, je préfère vous partager cette lancinante et répétitive question, dont notre séance de groupe s'est faite l'écho lundi dernier: où sont les fameux placements durables?

Alors, évidemment, je remercie M. le syndic pour les considérations concernant la charte ISR (investissements socialement responsables). Toutefois, le groupe Vert·e·s s'interroge sur ce fameux rapport de durabilité mentionné dans cette même charte. La CPPVF s'étant, en effet, engagée à publier un tel rapport tous les ans, je cite: "où sera fait état de la situation du portefeuille, notamment en termes d'empreinte carbone, de controverse et de transparence".

D'où les questions du groupe des Vert-e-s au Conseil communal: le rapport annuel de durabilité de la CPPVF a-t-il été publié? Si oui: où peut-il être consulté? Si non: pourquoi n'a-t-il pas encore été publié, voire réalisé, et quand le sera-t-il?

#### Rapport du groupe socialiste

**Jordan Samuel (PS).** Le groupe socialiste a examiné avec passion les comptes de l'exercice 2023 de la CPPVF. Il constate avec satisfaction que la Caisse affiche une bonne santé financière avec un degré de couverture de 76.1%, ceci est largement en-dessus de l'objectif visé par le chemin de capitalisation. Avec une performance globale nette de 2.53%, la CPPVF a connu une évolution positive en 2023, quand bien même les références pour les caisses de prévoyance se situent à un niveau plus élevé. L'indice UBS pour 2023 était, par exemple, de 4.92%. La différence s'explique notamment par le fait que la Caisse disposait de liquidités relativement importantes qui n'ont pas pu être investies à cours termes, ainsi que par la revalorisation du parc immobilier en raison de l'évolution du taux hypothécaire de référence. Outre ces éléments, on peut saluer l'effet positif des placements auprès des employeurs pour un volume de près de CHF 50 millions. Ces placements génèrent bon an mal an un intérêt annuel de 4.25% jusqu'en 2052, conformément au plan de recapitalisation convenu en 2014.

Un élément à soulever, la gestion de la Caisse, on l'a vu, a été confiée aux Retraites Populaires dès l'exercice 2023, ce qui se traduit notamment par des prestations améliorées au bénéfice des assurés et des employeurs affiliés également. Les Retraites Populaires gèrent la plupart des caisses de prévoyance des communes vaudoises et bénéficient d'une longue expérience et d'une sensibilité orientée vers les collectivités publiques.

Finalement, il convient de saluer l'affiliation de la Caisse à l'Ethos Engagement Pool qui entretient un dialogue avec les 100 plus grandes sociétés cotées en bourse pour renforcer la gouvernance d'entreprise ainsi que la responsabilité environnementale et sociale.

**Rugo Claudio (PA).** Pour rappel, surtout pour information pour les personnes qui n'étaient pas là en 2016, il y avait tout d'abord la primauté des prestations qui est passée à la primauté des cotisations maintenant. Le Conseil communal avait joué au Calimero en disant que l'on n'a pas d'argent. Ils avaient trouvé dans le fond d'un tiroir CHF 4 millions et cela s'était effacé comme ça. On est huit ans après, M. D. Krienbühl du groupe libéral-radical nous a compté les millions qui étaient dans le bureau, pas dans le tiroir, mais dans tous les tiroirs, là on arrive à CHF 200 millions. Donc est-ce que l'on a bradé ce ..., est-ce que l'on aurait pu mettre plus? Ça, c'est le Conseil communal qui doit faire aussi son autocritique par après parce que les chiffres me donnent raison cette fois-ci.

Par ailleurs, je vais répondre à Mme F. Etter car je me soucie des conditions de retraite des personnes modestes, dont je fais partie. Je peux vous informer que chaque personne qui vient travailler à la Ville de Fribourg, on n'aura pas à lui payer son loyer puisque chaque personne vient avec sa caisse de pension auprès de laquelle elle a cotisé avant. Si c'est un jeune qui commence à 20 ans, et bien il aura les 45 ans pour cotiser et participer au paiement de son loyer. D'où ma question: est-ce que l'on a eu un régime transitoire pour le Conseil communal? Je peux affirmer que l'on a un nouveau cotisant en la personne de M. E. Moussa, qui est entré en fonction il me semble en 2023. C'est donc un nouveau cotisant, alors est-ce que le Conseil communal pourrait nous expliquer le



régime transitoire? Mme M. Ballmer fait partie des nouvelles cotisantes, entièrement cotisante. Qu'en est-il des trois autres? Le Conseil communal pourrait donc s'exprimer là-dessus.

**Steiert Thierry, syndic et vice-président de la CPPVF.** Je me limiterai à remercier les intervenants des groupes pour leurs questions et leurs suggestions respectives. Je remercie les groupes d'avoir pris acte de ces comptes 2023 de la CPPVF, qui sont donc considérés comme positifs par la plupart des groupes avec quelques critiques et quelques questions que nous transmettrons volontiers au comité de la Caisse, y compris la question explicite qui a été posée par le groupe Vert-e-s puisqu'une telle question ne peut pas être adressée au Conseil communal, mais bien au comité de la Caisse.

**Le président.** Le Conseil général prend ainsi acte des comptes 2023 de la Caisse de prévoyance du personnel de la Ville de Fribourg (CPPVF), avec ses remerciements aux personnes qui en assurent la gestion et aux membres de son comité.

---

**5. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 121 (2016-2021) de MM. Raphaël Casazza et David Aebischer (PLR) lui demandant d'étudier la possibilité d'adapter les horaires des guichets et services de l'administration communale aux habitudes des citoyens-contribuables**

**Steiert Thierry, syndic.**

cf. annexe.

Je vais vous faire grâce d'une lecture intégrale du rapport final. Cela étant, il s'agit d'un rapport relativement important avec une portée tout aussi importante et je me permets donc de lire un résumé un peu plus long que d'habitude.

Ce postulat demandait, en effet, que la Ville étudie la possibilité d'adapter les horaires des guichets et des services de l'administration communale aux habitudes des citoyens et aux modes de vie d'une part importante de la population.

Concrètement, il était demandé au Conseil communal de:

- continuer le développement du guichet électronique de la Ville en offrant le plus de services possibles en ligne;
- modifier les règlements y relatifs afin de permettre une ouverture des guichets et des services en continu pendant la pause de midi pendant un jour par semaine et/ou une ouverture prolongée le soir;
- harmoniser les horaires de tous les services et guichets (si possible);

- la durée globale d'ouverture des guichets/services peut rester inchangée.
- étendre l'horaire d'ouverture de la déchetterie des Neigles le samedi de 08.00 à 16.00 heures.

Voilà ce qui était demandé. La question de l'adaptation et de l'harmonisation des horaires des guichets et des services de l'administration communale est un sujet qui est régulièrement évoqué. Si le Conseil communal comprend le principe d'une telle demande, il tient toutefois à préciser qu'en pratique une telle adaptation est complexe à mettre en œuvre et qu'il faut notamment tenir compte de la charge de travail des différents services concernés et de l'organisation à mettre en place au niveau du personnel.

Par ailleurs, jusqu'au vote consultatif et à la décision d'une éventuelle fusion au sein du Grand Fribourg, il était peu pertinent d'entreprendre des changements importants qui n'auraient été que provisoires et qu'il aurait fallu ensuite réajuster entre les communes concernées. Ceci explique notamment pourquoi la réponse à ce postulat arrive si tardivement.

Il convient également de relever que l'augmentation du catalogue de prestations en ligne influence l'approche concernant les horaires des guichets physiques, en rendant certains services à la population accessibles en tout temps, sans devoir se rendre sur place physiquement.

Afin de pouvoir répondre au postulat, un état des lieux a été réalisé. Celui-ci a tout d'abord permis de recenser les divers horaires pratiqués par les différents guichets publics de l'administration communale. La situation est hétéroclite du fait que les guichets ne concernent pas le même type de prestations: en effet, les prestations fournies par certains services ou secteurs de la Ville nécessitent un contact direct au moyen d'un guichet physique avec des horaires spécifiques, alors que d'autres ne travaillent que très peu en contact direct avec les habitants.

Il existe également des cas particuliers pour lesquels un traitement différencié est justifié et qui doivent être traités séparément. On peut mentionner ici à titre d'exemple la biblio-ludothèque MEMO, au bénéfice d'horaires spécifiques avec une ouverture le samedi. Quant à la déchetterie des Neigles, dont le postulat demande l'extension de l'horaire d'ouverture du samedi, une analyse séparée a été effectuée. La situation est plus complexe qu'il n'y paraît et une organisation spécifique devrait être mise en place pour garantir un tournus au sein du personnel de la Voirie. Les effectifs actuels ne sont pas suffisants pour une telle extension des heures d'ouverture. Les décisions seront prises dans le cadre du processus budgétaire 2025, pour ce qui concerne donc la déchetterie.

L'analyse a finalement permis d'identifier les guichets fréquentés par les habitants de la Ville fournissant des prestations publiques générales accessibles à toute la population. Pour ces guichets-clés et en parallèle à la poursuite du développement de la cyberadministration au sein de la Ville, le Conseil communal a décidé de mettre en place les mesures suivantes dès l'automne 2024:

- harmonisation des horaires des guichets comme suit: du lundi au vendredi de 08.00 à 11.30 heures et de 14.00 à 17.00 heures, sauf le vendredi, avec une fermeture à 16.00 heures;
- ouverture en continu un jour par semaine, à savoir le mercredi.

**Casazza Raphaël (PLR).** Mieux vaut tard que jamais!

Demain, cela fera cinq ans que ce postulat était déposé, mais merci au Conseil communal pour sa réponse plus positive que rapide.

Cela dit, voyons quand même le verre à moitié plein, car la réponse est satisfaisante. En effet, la principale demande a été entendue, à savoir l'introduction d'un horaire continu de l'administration pour les guichets physiques les mercredis dès l'automne 2024 de 08.00 à 17.00 heures.

Wir sind auch zufrieden, dass die Online-Schalter und die Online-Dienstleistungen sich weiter entwickeln werden.

Nous avons pris note que la possibilité d'étendre les horaires de la déchetterie des Neigles les samedis de 08.00 à 16.00 heures est encore en cours de réflexion. Nous suggérons au Conseil communal de procéder à un test sur quelques mois avant de prendre une décision définitive. Afin de limiter ou de viser une neutralité des coûts, nous suggérons de compenser les heures étendues, donc le samedi, avec une réduction en semaine (par exemple fermeture les lundis après-midi) ou d'évaluer une variante d'horaire le samedi par exemple de 09.00 à 15.00 heures.

Ces mesures permettront à de nombreux·ses habitant·e·s d'avoir plus de flexibilité pour pouvoir bénéficier des services de notre Ville et d'également mieux concilier vie professionnelle et vie familiale et vie privée.

Le postulat n° 121 est ainsi liquidé.

---

**6. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 86 (2021-2026) de Mmes et MM. Marie-Claire Rey-Baeriswyl (CG-PCS), Christophe Giller (UDC), Jean-Noël Gex (PLR), Valérie Kohler (Le Centre/PVL) et Oliver Collaud (Vert·e·s) lui demandant d'intégrer l'étude comparative des modèles d'évaluation de la durabilité des projets urbanistiques et architecturaux comme outil d'aide à la décision**

**Moussa Elias, directeur de l'Edilité.**

cf. annexe.

L'évaluation de la durabilité des projets de construction est perçue comme une phase essentielle par la Ville de Fribourg, afin d'assurer que les projets développés prennent en compte les enjeux sociétaux, économiques et environnementaux majeurs dans le contexte actuel de crises climatiques et énergétiques.

La Ville se réfère aux outils développés et mis à disposition par la Confédération avec le SNBS Bâtiment et le SNBS Infrastructure, qui permettent d'évaluer la durabilité spécifiquement pour les projets de construction des bâtiments et des projets urbains en propriété communale.

Sur le domaine privé, le Plan d'aménagement local (PAL) est développé afin d'intégrer les objectifs de durabilité dans le développement urbain. En particulier, une exigence de label de durabilité pour les plans d'aménagement de détail (PAD) a été inscrite au règlement communal d'urbanisme. Pour les autres types de projets de construction privés, la Ville n'a toutefois pas souhaité imposer l'évaluation de la durabilité. La stratégie développée cherche plutôt à favoriser l'aspect incitatif, notamment avec le programme de subventions communales. Néanmoins, les outils d'évaluation employés par la Ville étant en libre accès, les privés sont invités à suivre l'exemple en se référant aux recommandations du SNBS.

En dehors de ces domaines, un outil à portée plus large et plus simple dans sa mise en œuvre, à savoir la Boussole 21 que vous connaissez, est également envisagé. Son application nécessitant moins de ressources permettrait une considération de la durabilité sur un champ plus large des activités de la Ville.

Une partie des outils mentionnés nécessitent encore des compléments d'analyse. De plus, les outils adoptés seront coordonnés avec la stratégie du Plan climat, en cours d'élaboration, afin d'assurer le monitoring des objectifs visés.

**Rey-Baeriswyl Marie-Claire** (CG-PCS). Au nom des auteur-e-s, qui sont ou étaient membres de la Commission d'aménagement de la Ville, je remercie le Conseil communal et le Service d'urbanisme de sa réponse très vaste qui met bien en lumière ce qui se fait ou ce qui se fera.

Sa réponse aborde trois modes d'action de la Ville dans le domaine de l'urbanisme, comme propriétaire, planificatrice ou autre. Mais cette réponse n'éclaire que très peu la responsabilité communale de protection de la population face aux changements climatiques, de préservation des ressources pour l'avenir, d'anticipation des besoins de qualité de vie, au travers d'une action d'accompagnement des développeurs privés, qui, à Fribourg, font la ville, plus que la Commune ne le peut. Je rappelle que la Ville n'a pas la maîtrise du sol et sa politique foncière est quelque peu limitée.

Tout en appliquant le label SNBS à ses propres bâtiments, le Conseil communal le dit explicitement: il "n'a toutefois pas souhaité imposer l'évaluation de la durabilité" pour les projets de construction privés: rappelons qu'il y a 250 bâtiments communaux et 3'304 autres, privés, voire cantonaux.

Pourtant, à la Commission d'aménagement, nous le voyons, ce sont ces grands projets privés qui reconfigurent des pans entiers de la ville, qui affectent ou font disparaître parfois les derniers espaces naturels, même certains qui sont objets d'une protection ISOS -, sans prendre en compte systématiquement cette logique de durabilité, surtout pour les projets qui ont déjà été configurés il y a quelques années.

Dans ce sens, cette réponse est quelque peu décevante; elle ne place pas Fribourg en tête des villes proactives, à même d'exercer une politique écoresponsable, de préserver les droits de la population et les ressources sur le long terme, en collaboration avec les développeurs.

Le postulat n° 86 est ainsi liquidé.

---

**7. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 106 (2021-2026) de MM. Benoît Dietrich et Laurent Woeffray (PS) lui demandant d'étudier la possibilité de développer un concept de First Friday dans le périmètre de la rue de Lausanne et autour de la cathédrale**

**Dietrich Laurent, directeur des Finances.**

cf. annexe.

Le Conseil communal répond en résumé de la manière suivante. Tout d'abord, il est conscient des enjeux liés à la vitalité de son quartier historique, particulièrement dans le Bourg. Plusieurs projets ont été développés et le seront encore. On peut citer ici, par exemple, l'allègement administratif pour les terrasses, la mise en valeur de L'Atelier, la Régie culturelle, les décorations d'hiver, la gratuité des empiètements, la piétonisation ou encore l'extension des horaires d'ouverture des magasins. Ces différentes mesures ont par ailleurs permis de contribuer à la baisse du taux de vacance commerciale de manière sensible de 15% à 6% environ depuis 2018.

Toutefois, le concept de First Friday, comme on peut le découvrir dans d'autres villes, propose une animation une fois par mois le même jour et a été initié par des initiatives privées. Force est de constater que dans le cas de Fribourg, aucune initiative privée de ce type n'a été proposée, malgré l'invitation à le faire à de nombreuses reprises, notamment lors du projet EspaceSuisse, qui par conséquent a accouché d'une souris.

Le constat est que la participation active des acteurs locaux est indispensable pour la réussite d'un tel projet. Sans cela, l'investissement de la Ville serait très conséquent, sans pour autant assurer la réussite d'une telle initiative.

Le Conseil communal tentera une fois encore, dans le cadre du budget, de proposer un montant pour l'éclosion d'initiatives privées pourquoi pas en lien avec le Réseau des villes créatives de l'UNESCO (RVCU) sous forme d'appel à projets.

**Woeffray Laurent (PS).** Nous remercions le Conseil communal, ainsi que l'administration communale, pour les analyses effectuées et pour la rédaction de ce rapport.

Nous retenons de ce dernier, d'une part, que la requalification entreprise par la Ville a permis de poser la pierre angulaire d'un quartier dynamique et, d'autre part aussi, que la collaboration entre les différents acteurs du quartier n'est cependant pas assez développée, malgré les impulsions de la Ville, pour mettre en place un concept tel que le First Friday. Si le premier point est très réjouissant, le second est très décevant. Espérons que les différents acteurs du quartier trouveront la volonté nécessaire pour collaborer plus étroitement dans les années à venir et que les éventuels soutiens financiers de la Ville permettront la réalisation de petits projets qui aboutiront un jour peut-être à un First Friday version fribourgeoise.

Le postulat n° 106 est ainsi liquidé.

---

**8. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 127 (2021-2026) de Mmes et MM. Gérald Collaud (CG-PCS), Pascal Wicht (UDC), David Krienbühl (PLR), Jean-Thomas Vacher (Le Centre/PVL), Sophie Delaloye (PS) et Josée Cattin Kuster (Vert·e·s) lui demandant d'étudier la possibilité d'offrir aux habitant·e·s un bon pour une boisson lors de la fête du 1<sup>er</sup> août**

**Steiert Thierry, syndic.**

cf. annexe.

Il convient tout d'abord de relever que la Ville n'organise pas elle-même la fête du 1<sup>er</sup> août, mais qu'elle en confie l'organisation, depuis de nombreuses années déjà, à l'Association des intérêts du quartier de la Neuveville, conjointement avec le FC Central et la société de musique La Lyre. La Ville apporte toutefois un soutien logistique et financier important destiné à mettre sur pied un programme attractif et de qualité.

En vue de répondre à la demande des postulants, il s'agit toutefois de ne pas priver les organisateurs de la manifestation d'une partie importante des recettes permettant de financer le travail accompli et de ne pas mettre en place un système trop complexe et chronophage.

Le Conseil communal est d'avis que le programme mis en place pour la fête du 1<sup>er</sup> août aux Grandes-Rames est attractif avec, outre l'allocution officielle, des prestations musicales et des animations artistiques de qualité.

Bien que le Conseil communal considère qu'il existe d'autres moyens pour assurer l'attractivité de la manifestation que le fait d'offrir une boisson à chaque habitant·e, il est toutefois disposé à mettre en place une solution pragmatique et simple allant même au-delà de la demande des postulants.

Dès lors, le Conseil communal prévoit que la Ville offre le "verre de l'amitié" (vin d'honneur de la Ville et boissons sans alcool) une heure durant, avant la partie officielle (allocutions), à toutes les personnes présentes à la manifestation. Cette mesure sera mise en place et testée pour l'édition 2024 déjà. Si elle s'avère concluante, elle sera reconduite pour les prochaines éditions.

**Collaud Gérald** (CG-PCS). Les cosignataires de ce postulat se réjouissent de l'inventivité de la commune et de son analyse pragmatique. Offrir un petit moment de convivialité sans complications est une très bonne solution. Merci de votre travail.

Le postulat n° 127 est ainsi liquidé.

#### Pause

La séance est interrompue par une pause de 21.05 à 21.24 heures.

---

### **9. Décision quant à la transmission:**

#### **- des propositions**

Lors de sa séance du 6 juin 2024, le Bureau a unanimement qualifié les propositions n° 19 à 21, ainsi que les postulats n° 144 à 149, comme tels et les a jugés recevables.

Le Bureau a également été informé et a pris acte du retrait de la proposition n° 22.

Enfin, lors de la réunion de ce jour, le Bureau a préavisé unanimement la qualification des postulats n° 150 à 153 comme tels et les a jugés recevables.

En premier lieu, je vais demander si la qualification ou la recevabilité de l'un ou l'autre des objets parlementaires figurant à l'ordre du jour est quand même contestée. Le cas échéant, nous procéderons directement au vote sur la recevabilité de l'objet concerné. Dans un deuxième temps, nous aborderons la question de la transmission en suivant l'ordre du jour.

**Steiert Thierry, syndic.** Etant donné que la proposition n° 22 a été retirée, le Conseil communal n'a plus de doutes sur la recevabilité d'aucun des instruments parlementaires.

**Le président.** La recevabilité des trois propositions figurant à l'ordre du jour n'étant pas contestée, nous traiterons uniquement de la question de leur transmission.

- n° 19 de MM. David Krienbühl (PLR), Jean-Thomas Vacher (Le Centre/PVL) et Pascal Wicht (UDC) demandant au Conseil communal une réduction temporaire du coefficient des impôts communaux sur le revenu et la fortune des personnes physiques à 0.780

**Steiert Thierry, syndic.** Le Conseil communal vous invite à refuser la transmission des propositions n° 19 et 20. Si les comptes des dernières années ont été favorables et réveillent ainsi des velléités de réduire les impôts ou pour d'autres d'augmenter les dépenses, le Conseil communal se permet de rappeler que la planification financière affiche une augmentation importante de l'endettement pour les années à venir, ce en raison de nombreux investissements prévus dans tous les domaines (écoles, sport, urbanisme, mesures liées au projet d'agglomération, assainissement des bâtiments, transition énergétique, etc.). Baisser les impôts, ne fut-ce que pour une durée limitée, nous conduirait inmanquablement à procéder à des coupes budgétaires au détriment des habitant-e-s de notre ville.

Le Conseil communal tient aussi à rappeler que le taux d'impôt en vigueur, c'est-à-dire 80 points, se situe plus ou moins dans la moyenne des communes fribourgeoises, ce qui témoigne de la bonne gestion financière d'un chef-lieu exposé à des charges de ville-centre considérables.

Es ist zu verzeichnen, dass die Steuerlast in unserer Stadt offenbar auch für bedeutende Unternehmen wie Swiss Marketplace Group und Groupe Mutuel, die sich kürzlich für Freiburg entschieden haben und hier über 200 Arbeitsplätze schaffen, nicht unattraktiv ist. In diesem Sinne empfehlen wir ihnen diese Vorschläge nicht zu überweisen.

**Krienbühl David (PLR).** Après dix ans, il est évident, au vu des chiffres de la Commune, que la Ville de Fribourg a trop taxé ses contribuables au niveau des personnes physiques et morales. Mais, avec les bénéfices 2021 de CHF 37.1 millions, de 2022 de CHF 24 millions et de CHF 43.6 millions en 2023, on a vraiment atteint des sommets peu glorieux en matière de gestion de finances publiques, ou plutôt un point de non-retour. Il est désormais temps de redistribuer à la classe moyenne et aux PME cet argent indûment pris aux contribuables.

Mesdames et Messieurs, nous avons là une belle opportunité de soulager la classe moyenne et les PME en cette période d'inflation. C'est une mesure concrète et très directe en faveur du pouvoir d'achat.

En fixant le coefficient communal pour les personnes morales à 0.780, nous proposons une solution tout à fait raisonnable en matière de finances publiques et limitée dans le temps, et ce jusqu'au 31 décembre 2026.

Par cette proposition, la Commune fixerait des conditions-cadres attrayantes pour les PME et donnerait un signal externe positif à tous les investisseurs nationaux et internationaux. Maintenons les emplois à Fribourg tout en gardant un équilibre de nos finances publiques. Restons tout simplement attractifs en tant que capitale cantonale. Nous en avons largement les moyens. C'est implacable depuis dix ans. La Commune a généré plus de CHF 200 millions, cela a déjà été dit ce soir, d'excédents de revenus avant attribution aux provisions et aux réserves non obligatoires ces dix dernières années.

Quoiqu'il arrive ce soir, nous continuerons à nous battre pour une baisse de la fiscalité à Fribourg. Il s'agit de rester raisonnable, et d'arrêter de ponctionner indûment les contribuables de Fribourg.



Je vous remercie d'avance de votre soutien quant à la transmission de ces deux propositions.

**Collaud Gérald** (CG-PCS). Je m'exprime au sujet des deux propositions. Nous avons déjà eu l'occasion de nous prononcer sur ce thème l'an passé et l'année d'avant aussi. Je ne vais pas perdre plus de temps mais fondamentalement, ce qu'il faut retenir, c'est le fait que réduire le taux d'impôt est bien plus favorable pour les contribuables aux revenus élevés. Ainsi, par exemple, avec un revenu imposable de CHF 200'000.-, le bénéfice d'une baisse d'impôt de 2% correspond à plusieurs centaines de francs par an de gagnés. En revanche, avec un revenu imposable de CHF 50'000.-, ce ne sont que quelques francs par mois que ces contribuables vont économiser.

Vous l'aurez compris, le groupe CG-PCS refusera la transmission de ces deux propositions.

**Cattin Kuster Josée** (Vert-e-s). Lors de la dernière session, nous avons pris la parole sur les comptes présentant un bénéfice inattendu, encore un, suivi ce soir de propositions de baisses d'impôt, encore une et même deux. Le groupe des Vert-e-s s'est donc à nouveau penché sur le sujet mais, sans surprise, nous ne soutiendrons pas ces deux propositions qui nous sont soumises.

Pour commencer, mentionner uniquement ce chiffre vertigineux de CHF 43.6 millions de bénéfice net pour 2023 est un peu trompeur. Alors que chacun sait ici que le 80% de ce montant s'explique par un changement de méthode d'estimation des recettes fiscales. Si on considère aussi les presque CHF 8 millions qui étaient liés à trois effets comptables uniques, le bénéfice opérationnel de la Commune s'élève en fin de compte à CHF 3.7 millions, mais je ne vous apprends rien.

Je ne vous apprends pas non plus que la Ville ne réalise pas tous les investissements qu'elle prévoit en temps et en heure, c'est une réalité mais cela n'enlève rien à l'urgence et à l'importance des défis à relever, des projets d'ampleurs à concrétiser.

Les Vert-e-s défendent la vision d'une ville consciente des enjeux sociaux et environnementaux de ce siècle. Le dérèglement climatique a des effets absolument concrets, ici, maintenant. On ne pourra les contrer qu'en investissant massivement. Maintenir et développer des politiques dédiées aux besoins de différents publics, développer des projets de cohésion sociale, des offres et des soutiens qui permettent de vivre dignement et de s'épanouir à Fribourg nécessite des moyens. Réduire les recettes qui permettent d'atteindre ces objectifs, d'assurer des services et des prestations à celles et ceux qui visent à Fribourg n'aidera personne. Notre groupe s'opposera fermement à ces propositions.

**Vonlanthen Marc** (PS). Revoici les désormais traditionnelles demandes de baisse d'impôt de juin, qui bouclent la séquence budget, plan financier et comptes. Autant d'instruments financiers qui, année après année, j'y reviendrai dans quelques instants, incitent à davantage de prudence et en réponse desquels des demandes de baisse d'impôt sont la mesure la plus incompréhensible.

Car, oui, cette demande de baisse d'impôt est premièrement irresponsable, deuxièmement injuste, et se base finalement sur des arguments fallacieux. Irrresponsable, tous les instruments dont nous disposons insistent sur une planification financière prudente. Je ne citerai ici que deux indicateurs du plan financier 2024-2028, les deux premiers de l'article 23 de la loi sur les finances communales qui doivent permettre d'évaluer la situation financière de la commune en premier lieu par la Commission

financière. Le taux d'endettement net passerait de 61.1% en 2024 à 214.7% en 2028. La pratique MCH2 juge extrême un taux d'endettement supérieur à 200%. Deuxièmement, le degré d'autofinancement qui deviendrait négatif dès 2025. Si les auteurs des présentes propositions se plaisent à dire que la Ville impose trop ses contribuables, je leur rappelle ou leur apprend peut-être qu'en 2022 seules 13 des 126 communes du canton avaient un degré d'autofinancement négatif et que baisser les impôts maintenant est certainement la façon la plus résolue d'ajouter la capitale à cette liste. Décidemment, nous ne partageons pas la même vision d'un centre cantonal fort et attractif.

D'ailleurs, ce n'est pas seulement la planification financière communale qui invite à la prudence, mais la démonstration flagrante qui en est faite au niveau cantonal par la politique fiscale des mêmes partis. Coincé entre les nécessaires investissements et des rentrées fiscales en diminution, résultat entre autres de baisses d'impôts voulues par les partis bourgeois, c'est en marchant sur des œufs que le Conseil d'Etat annonçait le retour des vaches maigres après le résultat des comptes 2023.

Injuste, on ne le répétera jamais assez mais des baisses d'impôt irresponsables profitent avant tout aux plus aisés au détriment des services publics nécessaires au bien-être de tou-te-s. Pour un revenu imposable de CHF 64'000.-, ce qui était la moyenne en Suisse en 2020, cette baisse d'impôt équivaut à CHF 9.70 par mois. Pour un revenu imposable de CHF 2'000.- c'est cinq fois plus. D'une main donc, les auteurs des présentes propositions veulent offrir un cadeau aux plus riches, alors que de l'autre, ils maintiennent la tête des plus démunis sous l'eau, eux qui ne bénéficieraient que très marginalement de la baisse alors qu'ils dépendent bien plus étroitement des prestations à la population.

Fallacieuse finalement, non, la Ville de Fribourg ne taxe pas trop ses contribuables. Cela a été dit par M. le syndic et c'est confirmé par les données 2024 du Service des communes. Les coefficients fiscaux communaux moyens pour les impôts sur le revenu et la fortune, le capital et les bénéfices, sont précisément de 0.8. Compte tenu des charges de ville-centre que la Ville doit assumer, affirmer que les contribuables sont ici trop taxés ne relève que d'un populisme fiscal mensonger.

En résumé, la planification financière nous indique clairement que les prochaines années seront marquées par l'incertitude. Une baisse d'impôt risque bien dans ce contexte d'affaiblir les prestations à la population et de remettre en question des investissements futurs parmi lesquels figurent des écoles, la transition énergétique et des infrastructures sportives. Et non, statistiques à l'appui, la Ville de Fribourg ne taxe pas trop ses contribuables. Merci donc, cher-ère-s collègues, de refuser sèchement cette proposition irresponsable, injuste et fallacieuse.

**Rugo Claudio** (PA). Je rebondis sur ces mots: mensonger, je l'avais déjà écrit avant que vous ne le prononciez; fallacieux, vous l'avez prononcé, M. M. Vonlanthen.

Est-ce que l'on a entendu une fois le parti socialiste (PS) revenir sur les loyers trop chers à Fribourg? Je n'ai jamais entendu ça. Est-ce que ce n'est le PS, M. le syndic de Lausanne, qui s'est augmenté son salaire à CHF 270'000.-? Est-ce que ce n'est pas le Conseil général, et en premier lieu le PS – c'est lui qui gouverne – qui a augmenté de CHF 200'000.- à CHF 240'000.- les salaires des cinq membres du Conseil communal?

Il était un temps où il y avait une égalité dans le parlement entre la gauche et la droite. Vous pleuriez déjà, il y a quelques années, lorsque c'était 81 ou 81.6, je ne sais plus exactement. Vous pleuriez, vous aviez dit à l'époque que l'on n'arriverait pas à faire le pas et vous étiez contre, et c'est à une voix près, celle du Parti des Artistes, que cela avait baissé à 80.00 et on s'en est sorti. Il faut voir l'avenir, il faut aller de l'avant. Entre-temps, il y a eu le covid-19, etc., et on a toujours pu engranger beaucoup de bénéfiques donc il ne faut pas voir ça comme un ... Apprendre à gérer les fonds, c'est aussi faire avec. Le Conseil communal, lorsqu'il a de l'argent, il fait quoi? Il fait des trous un peu partout. Il nous re-bitume deux ou trois fois la Route-Neuve. Il nous met les poteaux, il y a cinq ans, au café des Boulangers, et hop il les enlève aujourd'hui et refait des pavés. Il fait donc n'importe quoi. Avec un budget réduit, on fait les choses correctement. C'est mon cas, je vous l'affirme.

**Vacher Jean-Thomas** (Le Centre/PVL). Notre groupe caresse encore et toujours l'espoir qu'au vu des bénéfiques réguliers de ces dernières années de vaches grasses, le taux d'imposition soit enfin adapté.

Je pourrais vous mentionner les millions de bénéfiques, la baisse du pouvoir d'achat ou encore le fait que la classe moyenne est la seule à ne pas pouvoir bénéficier de certaines aides alors qu'elle paie pour tou-te-s. Cela fait maintenant des années que Le Centre et la droite demandent une réduction d'impôts toujours plus raisonnable, sur des périodes toujours plus courtes afin d'arriver peut-être un jour à un juste équilibre. Cela fait également des années que la Ville cumule les bénéfiques et que la gauche refuse toute entrée en matière sur une baisse d'impôt arguant qu'elle ne souhaite pas baisser les prestations. Or, il n'en a jamais été question. Nous voulons simplement que les entrées perçues par la Commune auprès de la population soient équilibrées par rapport aux dépenses qu'elle effectue réellement ou qu'elle a la capacité d'effectuer. Il n'y a rien de mal à ne pas pouvoir tout faire, néanmoins il est nécessaire de se fixer des priorités et de ne pas vouloir être trop gourmand car gare à l'indigestion. Une énième fois notre groupe avec la droite propose de tendre vers un usage économe et efficace des fonds publics, tout en garantissant l'équilibre financier pour simplement citer l'article 1 alinéa 2 LFCo.

L'autre argument régulièrement asséné comme grande vérité est le fait que le taux d'impôt est plus favorable aux contribuables aux revenus élevés. Visiblement, une majorité préfère simplement que l'argent parte à la péréquation que dans la poche du citoyen, fût-il riche ou pauvre.

Une fois de plus, nous le rappelons, une baisse d'impôt n'empêchera pas de réaliser les investissements dont la ville a besoin, mais évitera de créer des réserves sur le dos de la population.

Certes, une baisse d'impôt ne résoudra pas tous les maux, et si le citoyen voit les beaux projets en cours, il se demande aussi pourquoi l'on maintient des impôts au-dessus de la capacité de réalisation de la Commune.

On peut se refuser à entrer en matière, on peut refuser le dialogue, mais à la fin, cela ne fait que des perdants et le premier à en payer le prix, ce sont ceux pour qui nous nous engageons tou-te-s, les citoyen-ne-s de la cité. Qui sait, peut-être que ce soir, par un alignement des planètes, nos propositions trouveront une majorité. Dans tous les cas, nous gardons espoir. Comme on le dit très bien dans la langue partenaire: "Hoffnung stirbt zuletzt".

En conclusion, vous l'aurez compris, notre groupe Le Centre/PVL soutiendra la demande de baisse d'impôt pour les personnes physiques et morales.

## Vote

**Le Conseil général refuse, par 36 voix contre 24 et 1 abstention, de transmettre au Conseil communal, pour étude, la proposition n° 19 de MM. David Krienbühl, Jean-Thomas Vacher et Pascal Wicht.**

**Cette proposition est ainsi rayée du rôle.**

**Ont voté en faveur de la transmission: 24** Aebischer David (PLR), Berisha Ibrahim (Le Centre/PVL), Casazza Raphaël (PLR), Cattaneo-Python Anne-Elisabeth (Le Centre/PVL), Collaud Margaret (Le Centre/PVL), Dick Johan (UDC), Etter Fabienne (Le Centre/PVL), Fessler Raphaël (Le Centre/PVL), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Grady Véronique (PLR), Grin Grégory (PLR), Kohler Valérie (Le Centre/PVL), Krienbühl David (PLR), Murith Simon (Le Centre/PVL), Papaux David (UDC), Revaz Caroline (Le Centre/PVL), Rugo Claudio (PA), Schenker Claude (Le Centre/PVL), Uldry José (UDC), Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL), Wicht Pascal (UDC), Wolhauser Jean-Pierre (PLR)

**Ont voté contre la transmission: 36** Allenspach Christoph (PS), Bourgarel Gilles (Vert-e-s), Bourrier Hervé (PS), Cardoso de Matos-Berger Denise (PS), Cattin Kuster Josée (Vert-e-s), Chauderna Margot (Vert-e-s), Collaud Gérald (CG-PCS), Delaloye Sophie (PS), Delarze Fanny (PS), Fernandes Sofia (CG-PCS), Fonjallaz Jérémie (PS), Gerber Sonja (PS), Goy Camille (Vert-e-s), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Marine (PS), Jordan Samuel (PS), Jordan Simon (CG-PCS), Jungo Adeline (PS), Mauron Valentine (Vert-e-s), Mendez Monica (Vert-e-s), Miche François (PS), Mosoba Immaculée (PS), Niederhäuser Elena-Lavinia (PS), Noll Bettina (Vert-e-s), Perritaz Pierre-Alain (PS), Piller Nadège (PS), Pochon Thierry (Vert-e-s), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Ruffieux David (Vert-e-s), Schaller Alicia (Vert-e-s), Seewer Leyla (PS), Stöckli Jérémie (Vert-e-s), Vonlanthen Marc (PS), Wattendorff Lea (Vert-e-s), Woeffray Laurent (PS), Yerly-Brault François (Vert-e-s)

**S'est abstenue: 1** Fontes Martins Ana Teresa (Le Centre/PVL)

- n° 20 de MM. David Krienbühl (PLR), Jean-Thomas Vacher (Le Centre/PVL) et Pascal Wicht (UDC) demandant au Conseil communal une réduction temporaire du coefficient des impôts communaux sur le revenu et la fortune des personnes morales à 0.780

**Niederhäuser Elena-Lavinia (PS).** Comme mon collègue Marc Vonlanthen l'a relevé au sujet de la proposition précédente, et je ne vais pas le répéter, c'est devenu un rituel d'avoir tous les ans des demandes de baisse d'impôt. Bien que la proposition se base, entre autres, sur les bons résultats affichés sans discontinuité par notre commune depuis quelques années, la réflexion sur la fiscalité doit se fonder essentiellement sur l'avenir.

Il est essentiel de ne pas voir le coefficient fiscal comme une variable que l'on peut ajuster par rapport aux exercices passés, mais bien comme l'un des rouages permettant à toute la collectivité d'assumer ses obligations présentes et à venir. Il est également important d'intégrer dans les réflexions les principales évolutions pouvant peser sur nos finances, tant du côté des charges que des revenus. N'oublions pas:

- la forte dépendance de la Ville à cinq entreprises; baisser les impôts dans ces conditions augmente de manière générale encore plus notre vulnérabilité fiscale;
- qu'une étude de la Zürcher Hochschule für Angewandte Wissenschaften (ZHAW) montre que le taux d'attractivité d'une ville ne dépend pas de son taux d'imposition mais plutôt de la qualité de la mobilité, de la desserte en transports publics, de l'accès aux services de santé, de la disponibilité des infrastructures scolaires, etc.;
- le souhait de toute la population de la ville Fribourg de disposer d'une piscine olympique;
- la planification des infrastructures scolaires qui sont pour la plupart limitées;

- les investissements pour assurer la transition énergétique et écologique pour une ville décarbonée;
- etc.

En résumé, notre Ville a des objectifs ambitieux à atteindre qui concernent chacun d'entre nous et qui comportent leur lot d'incertitudes. Les enjeux mentionnés plus haut permettent de prendre la mesure du contexte particulièrement incertain dans lequel évolue notre commune.

Ainsi, arrêtons de jouer aux "faux gentils" en donnant l'impression de vouloir aider les citoyen-ne-s, ainsi que les entreprises de cette ville en diminuant le coefficient d'imposition. Si vous souhaitez que la Ville puisse continuer à offrir des prestations de qualité dont tout le monde bénéficiera, citoyen-ne-s comme entreprises, un accès aux services de santé pour tou-te-s, des services publics de qualité, une politique d'intégration cohérente ou une transition vers une gestion durable, le groupe socialiste vous invite à clairement refuser cette proposition.

**Rugo Claudio (PA).** J'aurais dû argumenter précédemment, mais je vais le faire maintenant. Pourquoi voter contre cette proposition? Eh bien l'argument est le suivant: les entrepreneurs qui payent cet impôt-là le font sur le bénéfice. Lorsque l'on taxe une personne physique, d'abord elle doit payer son loyer, ensuite elle doit payer ses impôts et après sa nourriture. Souvent c'est sur la nourriture que les personnes pauvres doivent économiser. Alors que les entreprises, c'est seulement après qu'elles ont déduit tous leurs frais qu'elles sont imposées sur le bénéfice. Cela serait donc un argument pour voter contre cette proposition.

Nous sommes 80, mais je ne connais pas beaucoup d'entrepreneurs parmi vous. Je vois 3 à 4 professeurs, 3 à 4 médecins non-ingénieurs, beaucoup d'employés, et je ne sais pas où classer les juristes. C'est à vous de me le dire. Je ne sais pas où les classer mais, en général, je crois qu'il y a très peu de gens qui ont un esprit entrepreneurial. Pour respecter cet esprit entrepreneurial, je voterai oui.

**Papaux David (UDC).** Je n'avais pas prévu de prendre la parole, mais vu les différentes interventions, je me sens obligé de le faire.

Concernant la prise de parole qui vient d'être faite, je vous signale, pour ceux qui ne savent pas où classer les juristes, que personnellement je n'ai pas d'employeur, je n'ai que des clients, et sans mes 600 clients je n'aurais pas de travail. Si je suis malade, il n'y a rien qui rentre. Partant, je me considère un peu plus comme un entrepreneur que quelqu'un qui est salarié.

J'ai tout entendu dans ces débats, notamment qu'il fallait être prudents. Permettez-moi de rigoler lorsque j'entends cela, venant d'un parti qui est prêt à toutes les dépenses sans calculer, qui offre des prestations autant onéreuses qu'inutiles. Je prends, par exemple, l'histoire des bus gratuits. On est prêt à toutes les dépenses et ensuite on sort systématiquement l'excuse de oui, mais une baisse d'impôt cela profitera à ceux qui ont le plus d'argent. Mais c'est normal! C'est normal que cela profite à ceux qui ont le plus d'argent, ce sont ceux qui contribuent le plus, ce sont ceux qui font le plus pour le bien commun, ce sont ceux qui sont le plus ponctionnés, ce sont ceux qui se lèvent le plus tôt pour aller travailler, ce sont ceux qui font le plus d'heures ... [râles dans la salle]

**Le président.** S'il vous plaît, laissez-le terminer.

**Papaux David (UDC).** Ce sont ceux qui font les journées les plus longues. Je vous invite à suivre mon programme, cela serait avec grand plaisir et après peut-être que vous réviserez votre jugement. L'exercice de l'intelligence suppose l'abandon des certitudes.

Maintenant, j'en viens à l'épargne parce que c'est bien de cela qu'il s'agit. A l'époque, les banques attiraient les clients avec l'épargne en proposant des beaux taux d'intérêts. Maintenant, c'est avec les crédits, on propose des superbes crédits à 14.9% pour attirer les clients. Il faut changer cela. C'est important de favoriser l'épargne, de motiver les gens à épargner, parce que si quelqu'un à un coup dur, eh bien il peut y faire face. S'il n'a pas d'épargne, il est au frais de la collectivité. Je le vois souvent, j'ai de nombreux clients qui ont des très bons salaires et lorsqu'ils ont un problème (divorce ou n'importe quoi), paf, c'est à la charge de la collectivité, c'est à l'assistance juridique, alors qu'il y a d'autres personnes qui avec le même salaire, même des salaires moindres, ont beaucoup d'épargne et ils arrivent à faire face à un coup dur. Il faut favoriser cette épargne, et pour favoriser cette épargne, il faut baisser le taux d'impôt sur le revenu et la fortune et aussi des personnes morales.

**Miche François (PS).** Je tenais à réagir par rapport à ce qui vient d'être dit, parce que ce qui m'a motivé à faire de la politique, c'est lorsque je rencontrais des gens qui travaillaient à la chaîne, très mal payés, des working poors, des personnes qui sont oubliés. Je pense aussi à ces personnes qui travaillaient au noir parce qu'elles étaient exploitées. J'ai commencé en politique parce qu'il y a des gens qui étaient plongeurs à CHF 5.-/heure et malheureusement avec ce système de travail "on demande et on écrase de plus en plus les gens", je me demande si au niveau des références cela tenait. On nous dit qu'il y a des gens qui se lèvent et qui travaillent énormément, ça doit être des entrepreneurs, des surhommes et des sur-entrepreneurs. Moi, je pense à ces personnes pour lesquelles on se battait, pour lesquelles on se bat et pour lesquelles on se battra, qui sont des prolétaires et des gens qui sont dans la mouise. Les working poors, cela existe. Si le Conseil communal fait un excellent job pour penser à ces petits gens, moi je trouve que c'est un travail qui est génial et qu'il faut encourager. Et si demain on pouvait aussi taper sur ces personnes qui exploitent ces petites personnes et ces petits gens, cela ne ferait pas de mal.

#### Vote

**Le Conseil général refuse, par 36 voix contre 24 et 1 abstention, de transmettre au Conseil communal, pour étude, la proposition n° 20 de MM. David Krienbühl, Jean-Thomas Vacher et Pascal Wicht.**

**Cette proposition est ainsi rayée du rôle.**

**Ont voté en faveur de la transmission: 24** Aebischer David (PLR), Berisha Ibrahim (Le Centre/PVL), Casazza Raphaël (PLR), Cattaneo-Python Anne-Elisabeth (Le Centre/PVL), Collaud Margaret (Le Centre/PVL), Dick Johan (UDC), Etter Fabienne (Le Centre/PVL), Fessler Raphaël (Le Centre/PVL), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Grady Véronique (PLR), Grin Grégory (PLR), Kohler Valérie (Le Centre/PVL), Krienbühl David (PLR), Murith Simon (Le Centre/PVL), Papaux David (UDC), Revaz Caroline (Le Centre/PVL), Rugo Claudio (PA), Schenker Claude (Le Centre/PVL), Uldry José (UDC), Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL), Wicht Pascal (UDC), Wolhauser Jean-Pierre (PLR)

**Ont voté contre la transmission: 36** Allenspach Christoph (PS), Bourgarel Gilles (Vert-e-s), Bourrier Hervé (PS), Cardoso de Matos-Berger Denise (PS), Cattin Kuster Josée (Vert-e-s), Chauderna Margot (Vert-e-s), Collaud Gérald (CG-PCS), Delaloye Sophie (PS), Delarze Fanny (PS), Fernandes Sofia (CG-PCS), Fonjallaz Jérémie (PS), Gerber Sonja (PS), Goy Camille (Vert-e-s), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Marine (PS), Jordan Samuel (PS), Jordan Simon (CG-PCS), Jungo Adeline (PS), Mauron Valentine (Vert-e-s), Mendez Monica (Vert-e-s), Miche François (PS), Mosoba Immaculée (PS), Niederhäuser Elena-Lavinia (PS), Noll Bettina (Vert-e-s), Perritaz Pierre-Alain (PS), Piller Nadège (PS), Pochon

2021-2026 – Procès-verbal n° 27 de la séance ordinaire du Conseil général  
du 2 juillet 2024

Thierry (Vert-e-s), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Ruffieux David (Vert-e-s), Schaller Alicia (Vert-e-s), Seewer Leyla (PS), Stöckli Jérémie (Vert-e-s), Vonlanthen Marc (PS), Wattendorff Lea (Vert-e-s), Woeffray Laurent (PS), Yerly-Brault François (Vert-e-s)

**S'est abstenue:** 1 Fontes Martins Ana Teresa (Le Centre/PVL)

- n° 21 de Mme et M. Denise Cardoso de Matos-Berger et Laurent Woeffray (PS) demandant au Conseil communal une révision partielle du règlement sur les emplacements pour véhicules et les places de jeux exigibles sur fonds privé afin de favoriser la construction de places de jeux

**Steiert Thierry, syndic.**

Le Conseil communal accepte la transmission de cette proposition pour étude.

**Woeffray Laurent (PS).** Depuis plusieurs années maintenant, la Ville a intensifié son engagement pour la requalification des places de jeux en ville de Fribourg. En effet, depuis 2016, chaque année une place de jeu a été rénovée. Comme vous l'avez certainement noté dans votre agenda – sinon mon intervention vous servira de rappel -, le ruban de la prochaine place de jeux rénovée sera coupé ce jeudi à 16.00 heures au Domino. Toutes ces rénovations des places de jeux témoignent de la réjouissante volonté du Conseil communal de mettre à disposition des enfants et des jeunes des places de jeux publiques de qualité. Toutefois, en raison de la rareté de l'espace public, ces places de jeux publiques doivent également être complétées par des aires de jeux privées.

C'est entre autres pour cette raison que le règlement sur les emplacements pour véhicules et les places de jeux exigibles sur fonds privés a été adopté en 1968. Celui-ci autorise la Commune d'exiger l'établissement et l'aménagement de places de jeux pour enfants sur le fonds privé des propriétaires qui font bâtir, transformer ou agrandir une ou plusieurs constructions.

En cas de non-réalisation d'une place de jeux par le privé, celui-ci est astreint à payer à la Commune une équitable contribution au coût de l'aménagement de places de jeux sur le domaine public ou le domaine privé de la Commune. Cette contribution de remplacement due par le propriétaire s'élève actuellement à CHF 25.- par m<sup>2</sup> de place de jeux à aménager et est versée dans le fonds de compensation pour les places de jeux de la Ville. Pour rappel, les montants de ce fonds servent exclusivement à l'aménagement de places de jeux publiques pour la récréation des enfants.

Ce montant de CHF 25.- par m<sup>2</sup> de place de jeux à aménager a été fixé en 1973 et n'a depuis lors jamais été adapté. Alors que dans les années 70, ce montant avait peut-être un effet d'incitation, que les taxes de remplacement étaient l'exception et que le montant de la taxe contribuait significativement aux coûts de construction et d'entretien des places de jeux, aujourd'hui, CHF 25.- par m<sup>2</sup> ne correspondent plus à la réalité et une adaptation vers la hausse de ce montant s'impose.

Cher·ère·s collègues, vous l'aurez compris, par cette proposition, le Conseil communal est chargé de procéder à une révision partielle du règlement sur les emplacements pour véhicules et les places de jeux exigibles sur fonds privé, limitée au chapitre concernant les places de jeux, afin d'adapter le montant de la contribution obligatoire de remplacement aux besoins et aux prix actuels.

Je vous remercie de soutenir la transmission de cette proposition.

**Rugo Claudio (PA).** Je pense que M. L. Woeffray va dans l'erreur en proposant cette révision. Ce sont de vieux articles qui méritent d'être revus, c'est clair. La prochaine fois, je vous amènerai une proposition qui va dans le même sens, mais elle doit aller dans le sens de HM2 (sic). Et HM2, c'est que ce qui rentre, ce n'est pas ce qui sort dans les finances. Ce qui rentre, ce n'est pas ce qui sort, cela veut dire que si on veut faire des places de jeux, on les fait, on n'a pas besoin de taxer les gens, on a des millions, etc., et on les fait d'ailleurs. Ce sont des taxes, donc vous voulez taxer et taxer encore. C'est typiquement à contre-courant de l'esprit de la loi. C'est aussi vouloir augmenter le prix des constructions. Il y a des gens qui ont les moyens, vous en faites probablement partie par votre famille, par les rendements de la Ville, mais il y en a d'autres qui ont peu de moyens pour se payer une habitation ou un logement etc. C'est reporter automatiquement aussi les constructions sur les logements. Il n'y a rien qui est payé à la Ville et qui n'est pas taxé aux locataires. C'est pour ces raisons que je vais m'opposer à cette transmission.

**Le président.** Merci M. le conseiller général, je vous remercie d'éviter les prises à partie personnelles gratuites, comme vous les avez faites. Pour la bonne compréhension des débats, HM2 correspond en réalité à MCH2. Ce sont les règles comptables.

#### Vote

**Le Conseil général décide, par 39 voix contre 16 et 4 abstentions, de transmettre au Conseil communal, pour étude, la proposition n° 21 de Mme et M. Denise Cardoso de Matos-Berger et Laurent Woeffray.**

**Ont voté en faveur de la transmission:** 39 Allenspach Christoph (PS), Bourgarel Gilles (Vert-e-s), Bourrier Hervé (PS), Cardoso de Matos-Berger Denise (PS), Cattin Kuster Josée (Vert-e-s), Chauderna Margot (Vert-e-s), Collaud Gérald (CG-PCS), Delaloye Sophie (PS), Delarze Fanny (PS), Dick Johan (UDC), Fernandes Sofia (CG-PCS), Fonjallaz Jérémie (PS), Gerber Sonja (PS), Goy Camille (Vert-e-s), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Simon (CG-PCS), Jungo Adeline (PS), Mauron Valentine (Vert-e-s), Mendez Monica (Vert-e-s), Miche François (PS), Mosoba Immaculée (PS), Niederhäuser Elena-Lavinia (PS), Noll Bettina (Vert-e-s), Papaux David (UDC), Perritaz Pierre-Alain (PS), Piller Nadège (PS), Pochon Thierry (Vert-e-s), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Ruffieux David (Vert-e-s), Schaller Alicia (Vert-e-s), Seewer Leyla (PS), Stöckli Jérémie (Vert-e-s), Uldry José (UDC), Vonlanthen Marc (PS), Wattendorff Lea (Vert-e-s), Wicht Pascal (UDC), Woeffray Laurent (PS), Yerly-Brault François (Vert-e-s)

**Ont voté contre la transmission:** 16 Aebischer David (PLR), Berisha Ibrahim (Le Centre/PVL), Collaud Margaret (Le Centre/PVL), Fessler Raphaël (Le Centre/PVL), Fontes Martins Ana Teresa (Le Centre/PVL), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Grady Véronique (PLR), Grin Grégory (PLR), Kohler Valérie (Le Centre/PVL), Krienbühl David (PLR), Revaz Caroline (Le Centre/PVL), Rugo Claudio (PA), Schenker Claude (Le Centre/PVL), Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL), Wolhauser Jean-Pierre (PLR)

**Se sont abstenus:** 4 Casazza Raphaël (PLR), Cattaneo-Python Anne-Elisabeth (Le Centre/PVL), Etter Fabienne (Le Centre/PVL), Murith Simon (Le Centre/PVL)

- n° 22 de MM. Alexandre Sacerdoti et Jean-Thomas Vacher (Le Centre/PVL) demandant d'enrichir le rapport de gestion d'éléments concernant les objectifs initiaux de législation par dicastère et leur réalisation effective

**Le président.** Je demande à M. J.-T. Vacher de confirmer que les auteurs retirent la proposition n° 22.

**Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL).** Nous le confirmons.

**Cette proposition est ainsi rayée du rôle.**



### Motion d'ordre

**Vonlanthen Marc** (PS). J'aimerais proposer une motion d'ordre. Il me semble évident qu'il y a des risques que la séance de demain soir n'atteigne pas le quorum et, dans la mesure où il reste une dizaine de postulats ainsi que les "Divers" qui nous prennent souvent 01.00 heure, cela reviendrait certainement à terminer la séance de ce soir à minuit. Ma motion d'ordre consiste donc à interrompre maintenant le point 9, juste avant les postulats, pour passer directement aux "Divers", afin de finir aux alentours de 23.00 heures

### Vote sur la motion d'ordre

**Le Conseil général accepte, par 40 voix contre 12 et 9 abstentions, la motion d'ordre déposée par M. M. Vonlanthen.**

**Ont voté en faveur de la motion d'ordre:** 40 Allenspach Christoph (PS), Berisha Ibrahim (Le Centre/PVL), Bourgarel Gilles (Vert-e-s), Bourrier Hervé (PS), Cardoso de Matos-Berger Denise (PS), Casazza Raphaël (PLR), Cattin Kuster Josée (Vert-e-s), Chauderna Margot (Vert-e-s), Collaud Gérald (CG-PCS), Delaloye Sophie (PS), Delarze Fanny (PS), Dick Johan (UDC), Fernandes Sofia (CG-PCS), Fessler Raphaël (Le Centre/PVL), Fontes Martins Ana Teresa (Le Centre/PVL), Gex Jean-Noël (PLR), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Marine (PS), Jordan Samuel (PS), Jordan Simon (CG-PCS), Jungo Adeline (PS), Kohler Valérie (Le Centre/PVL), Mendez Monica (Vert-e-s), Miche François (PS), Mosoba Immaculée (PS), Niederhäuser Elena-Lavinia (PS), Perritaz Pierre-Alain (PS), Piller Nadège (PS), Revaz Caroline (Le Centre/PVL), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Ruffieux David (Vert-e-s), Schaller Alicia (Vert-e-s), Schenker Claude (Le Centre/PVL), Stöckli Jérémie (Vert-e-s), Uldry José (UDC), Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL), Vonlanthen Marc (PS), Wattendorff Lea (Vert-e-s), Yerly-Brault François (Vert-e-s)

**Ont voté contre la motion d'ordre:** 12 Collaud Margaret (Le Centre/PVL), Etter Fabienne (Le Centre/PVL), Gex Océane (PLR), Grady Véronique (PLR), Krienbühl David (PLR), Mauron Valentine (Vert-e-s), Papaux David (UDC), Pochon Thierry (Vert-e-s), Rugo Claudio (PA), Seewer Leyla (PS), Wicht Pascal (UDC), Wolhauser Jean-Pierre (PLR)

**Se sont abstenus:** 9 Aebischer David (PLR), Cattaneo-Python Anne-Elisabeth (Le Centre/PVL), Fonjallaz Jérémie (PS), Gerber Sonja (PS), Goy Camille (Vert-e-s), Grin Grégory (PLR), Murith Simon (Le Centre/PVL), Noll Bettina (Vert-e-s), Woeffray Laurent (PS)

---

## 10. Divers

### A. Nouvelle résolution

Aucune résolution n'a été déposée.

### B. Nouvelles propositions

Aucune proposition n'a été déposée.

### C. Nouveaux postulats

- n° 154 de MM. Jérémie Stöckli, Gilles Bourgarel et Thierry Pochon (Vert-e-s) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité d'augmenter les subventions pour les façades solaires

**Stöckli Jérémie** (Vert-e-s). Selon une étude de l'OFEN, recouvrir les toitures et façades adaptées avec des panneaux solaires permettrait de couvrir 110% de la consommation annuelle d'électricité en Suisse. Les façades représentent 25% de ce potentiel, qui n'est pas du tout exploité aujourd'hui. Autre point important concernant les façades: un panneau solaire y produit plus d'électricité durant l'hiver qu'un panneau en toiture! La production hivernale étant un problème de l'approvisionnement électrique en Suisse, les façades solaires représentent une partie de la solution, comme le mentionne le Conseil communal dans sa réponse au postulat n°97 (2021-2026).

Et pourtant, il n'y a aujourd'hui que très peu d'installations solaires sur les façades des bâtiments. Une des raisons principales est la rentabilité financière plus faible, car bien qu'elles produisent plus d'électricité en hiver, ces installations en produisent moins sur l'année. Certes, les subventions de Pronovo et de la Ville sont augmentées de 25% pour les installations à partir de 75° d'inclinaison, mais ce bonus ne suffit visiblement pas.

C'est pourquoi le présent postulat demande au Conseil Communal d'étudier la possibilité de modifier le "règlement d'application du règlement d'utilisation du Fonds en faveur de la transition énergétique de la Ville de Fribourg", de manière à augmenter sensiblement la subvention communale pour les installations solaires en façade.

**La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.**

- n° 155 de MM. Jérémie Stöckli, Gilles Bourgarel et Thierry Pochon (Vert-e-s) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité de réaliser des façades solaires sur les bâtiments communaux

**Stöckli Jérémie** (Vert-e-s). Selon une étude de l'OFEN, recouvrir les toitures et façades adaptées avec des panneaux solaires permettrait de couvrir 110% de la consommation annuelle d'électricité en Suisse. Les façades représentent 25% de ce potentiel, qui n'est pas du tout exploité aujourd'hui. Autre point important concernant les façades: un panneau solaire y produit plus d'électricité durant l'hiver qu'un panneau en toiture! La production hivernale étant un problème de l'approvisionnement électrique en Suisse, les façades solaires représentent une partie de la solution, comme le mentionne le Conseil communal dans sa réponse au postulat n°97 (2021-2026).

C'est pourquoi le présent postulat demande au Conseil Communal d'étudier la faisabilité de réaliser des façades solaires sur les bâtiments communaux, ceci concernant les nouvelles constructions, mais aussi les bâtiments existants lors des rénovations de façades ou d'une manière plus volontariste.

**La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.**

- n° 156 de Mmes et MM. Samuel Jordan, Rana Bassil, Marine Jordan (PS), Gérald Collaud (CG-PCS), Margot Chauderna et Giulia Tognola (Vert·e·s) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité de verser un franc par habitant·e au soutien humanitaire en faveur des enfants de Gaza

**Jordan Samuel (PS).** Le 7 octobre 2023, des commandos du Hamas ont mené une attaque dans le sud d'Israël qui a entraîné la mort de 1'194 personnes, en majorité des civils, dont 37 enfants. En riposte, Israël a lancé une offensive d'envergure, tuant 37'431 personnes, majoritairement des civils, dont 14'100 enfants. La réponse israélienne aurait par ailleurs occasionné, dans la bande de Gaza, des milliers de disparu·e·s sous les décombres et 85'600 personnes blessées, dont 12'320 enfants. Sur 251 personnes israéliennes enlevées ce jour-là, 41 seraient mortes et 116 encore retenues à Gaza. Selon les estimations de l'UNICEF, un enfant est blessé ou tué toutes les dix minutes à Gaza. En suivant ce calcul, 21 enfants palestiniens sont tués ou blessés lors de chaque séance de notre Conseil général. Jusqu'à quand?

Pour les civils de Gaza, dont de nombreux blessés, la situation humanitaire est catastrophique. D'autant plus que l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) — s'est vu amputer par un certain nombre de pays de la communauté internationale dont la Suisse — d'une part importante de ses financements. Or, l'UNRWA, en tant que principale organisation humanitaire dans la bande de Gaza, est le moteur de l'opération d'aide sur place. Elle y gère des abris, distribue de la nourriture, fournit des soins et coordonne les livraisons humanitaires, dans la mesure du possible. Un rapport indépendant (le rapport Colonna), rendu en avril 2024, juge l'UNRWA "irremplaçable et indispensable pour le développement humain et économique des Palestiniens", et démontre qu'aucune preuve n'a été apportée contre l'accusation de l'implication de l'institution dans l'attaque du 7 octobre.

Avec l'UNRWA — dirigée par un Suisse — le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) est l'une des seules autres organisations à pouvoir fournir une aide humanitaire à Gaza, notamment dans le domaine de la santé. Pour rappel, le mandat du CICR découle des Conventions de Genève de 1949, foulées au pied dans la région depuis le 7 octobre 2023. A l'heure où la population de Gaza est plus que jamais entièrement dépendante des dons et de l'aide des organisations humanitaires, les Nations Unies ont lancé, en avril 2024, un appel de 2,8 milliards de dollars en faveur des territoires palestiniens.

La Ville de Genève a décidé de répondre à cet appel par une aide exceptionnelle de 500 000 francs à l'UNRWA.

Près de 40'000 morts de part et d'autre dans des proportions connues depuis le 7 octobre, cela correspond environ à la population de la Ville de Fribourg. Près de 15'000 enfants tués, c'est comme si la totalité des 0 à 30 ans de Fribourg était rayée de la carte. Devant une telle situation, qui bafoue la vie, l'humanité et le droit international, comment ne pas se sentir à la fois en colère et impuissant?

Pourtant, en tant qu'individu ou collectivité publique, nous pouvons apporter une réponse. Comme Genève, la Ville de Fribourg peut agir, à son niveau. Afin d'apporter une aide à des victimes en grande détresse et de soutenir symboliquement la portée des Conventions de Genève et la tradition humanitaire de la Suisse, les auteur·e·s de ce postulat demandent au Conseil communal d'étudier la

possibilité de verser - de la part de la Ville - un franc par habitant·e au soutien humanitaire à Gaza (avec une mention spéciale pour l'aide aux enfants). Dont la moitié serait accordée à l'UNRWA et l'autre au CICR.

**La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.**

**D. Réponse à la question n° 250 de M. Claudio Rugo (PA) relative à la mise en application de l'initiative "La première heure de parking gratuite à Fribourg"**

**Steiert Thierry, syndic.** L'initiative qui a été acceptée le 9 juin dernier a été formulée en termes généraux. Il s'agit maintenant d'y donner suite en élaborant un projet de modification du règlement communal sur le stationnement des véhicules sur la voie publique, accompagné d'un message. La question à résoudre est tout d'abord de savoir qui du Conseil communal ou du Conseil général doit s'en charger.

Selon l'article 6 al. 2, 2<sup>ème</sup> phrase du règlement du Conseil général de la Ville de Fribourg (RCG), *"lorsque le peuple accepte l'initiative, le Conseil général élabore, dans un délai de deux ans, un règlement qui lui est conforme"*. Il s'agit d'une application par analogie de l'article 126 de la loi sur l'exercice des droits politique (LEPD; RSF 115.1) conformément à l'article 141 LEDP. L'article 126 al. 3 LEDP prévoit que *"lorsque le peuple accepte l'initiative, le Grand Conseil élabore, dans un délai de deux ans, une loi qui lui est conforme"*.

Pour l'élaboration d'un règlement communal de portée générale, il y a également lieu d'appliquer par analogie le système applicable aux autorités cantonales en matière législative, le RCG étant muet à ce sujet.

Selon l'article 87 de la loi sur le Grand Conseil (LGC; RSF 121.1), *"revêt la forme d'une loi l'acte par lequel le Grand Conseil édicte des règles de droit"*. Dans les dispositions relatives aux relations du Grand Conseil avec le Conseil d'Etat, l'article 192 LGC prévoit que c'est le Conseil d'Etat qui fait élaborer les messages dont le contenu est mentionné à l'article 197 LGC. En outre, l'article 5 de la loi sur l'organisation du Conseil d'Etat et de l'administration (LOCEA; RSF 122.0.1), dispose que le Conseil d'Etat *"dirige en principe la phase préliminaire de la procédure législative"*. La seule exception concerne l'initiative parlementaire (art. 81 LGC) où c'est un organe du Grand Conseil qui élabore le projet d'acte. Le processus est illustré par le schéma qui figure dans les directives de techniques législatives cantonales (DTL A 03).

En l'espèce, c'est bien au Conseil communal qu'il appartient de diriger la phase préliminaire de la procédure législative, en élaborant un message et un projet de modification du règlement sur le stationnement des véhicules sur la voie publique, qui seront ensuite soumis au Conseil général.

C'est d'ailleurs la même procédure qui avait été suivie en 2000 pour l'élaboration du règlement fixant l'organisation générale de la Ville de Fribourg et le statut des membres du Conseil communal, à la suite de l'acceptation de l'initiative populaire pour des conseillers communaux permanents. La teneur des dispositions applicables à l'époque et des dispositions en vigueur n'a pas changé.

Par conséquent, le Conseil communal entreprendra sans tarder les démarches visant à mettre en œuvre la gratuité de la première heure de stationnement, telle que formulée dans le texte de

l'initiative. Il saisira le Conseil général d'un message dès que les travaux préparatoires le permettront. Une entrée en vigueur est visée courant 2025, sous réserve d'imprévus.

**Rugo Claudio (PA).** Le Conseil communal joue un peu au cuistre. On le voit, on se rabat sur des lois. Il n'y a pas besoin de modification de loi, étant donné que la loi, c'est le règlement. Il y a d'ailleurs d'autres lois qui seront corrigées. Le règlement dit que la taxe prélevée est de CHF 0 à 3.-. Donner une heure gratuite, c'est justement aller à 0. Pour monter d'un franc, comme il l'a fait régulièrement, le Conseil communal ne fait pas tellement de manières. Je suis déjà content que ce n'est pas dans les deux ans, il y a une amélioration. Je rappelle au Conseil communal qu'un esprit oisif est l'atelier du diable. Je lui demande de s'atteler et de pas trainer les pieds, en le remerciant d'avoir déjà fait un pas dans ce sens.

#### **E. Nouvelles questions**

- n° 259 de M. Gérald Collaud (CG-PCS) relative à l'enlèvement des bancs le long de la rue Joseph-Piller durant les travaux de la bibliothèque cantonale

**Collaud Gérald (CG-PCS).** Avant les travaux de la BCU, des bancs avaient été ajoutés sur la rue Joseph-Piller afin de limiter la vitesse des véhicules dans cette zone de rencontre, limitée à 20 km/h. Puis, les travaux de la BCU avaient naturellement introduit un goulet d'étranglement et les bancs avaient alors été enlevés. Depuis quelques mois, le goulet d'étranglement provenant de la BCU n'est plus là. Pourtant, les bancs n'ont pas été remis en place. Cela a pour conséquence que les véhicules roulent régulièrement trop vite. Lors de l'assemblée générale de l'association de quartier, le comité a aussi relevé ce problème.

Le Conseil communal peut-il nous dire quand ces bancs seront remis en place, et pourquoi cela n'a pas été fait plus rapidement?

**Moussa Elias, directeur de l'Edilité.** Comme vous le savez, les travaux près de la BCU sont toujours en cours. On peut le constater quotidiennement. Ainsi, des interventions ponctuelles doivent encore intervenir dans cette zone, notamment:

- la démolition des socles en béton de la grue, qui se déroulera au début du mois de juillet;
- le démontage des échafaudages;
- le stationnement exceptionnel de véhicules lourds, etc.

Ces interventions touchent directement la rue et le trafic routier. Le mobilier urbain sera remis en place lorsque les interventions liées au chantier de la BCU n'auront plus d'incidences sur la rue Joseph-Piller. Selon la planification annoncée par le Canton, qui est le maître d'ouvrage, la fin de ce chantier est prévue au cours du deuxième semestre 2025.

**Collaud Gérald (CG-PCS).** Je suis satisfait de la réponse.

- n° 260 de M. Gérald Collaud (CG-PCS) relative à la gestion des feux de circulation au carrefour Richemond

**Collaud Gérald** (CG-PCS). "Encore des cyclistes qui ne respectent pas les feux! " C'est probablement ce que doivent se dire des dizaines d'automobilistes au carrefour Richemond en voyant monter des vélos sur l'avenue Beauregard, alors que le feu est déjà vert pour ces automobilistes qui descendent la même avenue.

La réalité est différente. En respectant les feux de circulation, les cyclistes, à tous le moins les musculaires, ne peuvent tout simplement pas arriver en haut du carrefour avant que les feux ne deviennent verts pour les véhicules qui descendent l'avenue Beauregard. La même situation est aussi problématique pour les transports publics.

J'ai déjà demandé deux fois à la personne responsable d'allouer quelques secondes de plus à ce tronçon. Elle a jugé que ce n'était pas nécessaire. Pourtant, outre le danger que ce croisement peut générer, il favorise un préjugé négatif contre les cyclistes.

Le Conseil communal pourrait-il faire en sorte que la situation soit corrigée?

**Moussa Elias, directeur de l'Edilité.** Le Conseil communal prend note de ces différents éléments, les analysera et, le cas échéant, prendra les mesures qui s'imposent.

**Collaud Gérald** (CG-PCS). Je remercie le Conseil communal.

- n° 261 de M. Gérald Collaud (CG-PCS) relative aux problèmes techniques rencontrés lors des séances du Conseil général

**Collaud Gérald** (CG-PCS). Au début de la séance, nous avons à nouveau été confronté·e·s à des problèmes apparemment informatiques liés au passage de parole. Je dis "à nouveau", car j'ai l'impression que nous ne passons pas une séance sans qu'un problème lié à ce système se pose. Cette situation ne me semble pas acceptable, et surtout pas sachant le montant que nous payons pour cette "prestation". Le rapport prix-prestation n'est pas du tout adapté.

Ma question est double:

- Est-ce que le Conseil communal a déjà demandé des réductions de prix qui tiennent compte de ces problèmes récurrents?
- Est-ce que le Conseil communal a commencé à chercher un autre prestataire?

Le Bureau du Conseil général répondra à cette question lors d'une prochaine séance.

- n° 262 de Mme Bettina Noll (Vert·e·s) relative à l'avancée des mesures de mobilité envisagées à la Planche-Inférieure et au Karrweg

**Noll Bettina** (Vert·e·s). Le 22 février 2022, le Conseil général a transmis un postulat demandant d'étudier la possibilité d'instaurer une zone de mobilité douce à la Planche-Inférieure, ainsi qu'une circulation bidirectionnelle à travers le Karrweg.

La réponse du Conseil communal, le 31 mai 2023, était la suivante (en résumé): *"Le Conseil communal est d'avis que la demande du postulat n° 29 visant à réduire le trafic à la Planche-Inférieure est pertinente et répond parfaitement à la mise en œuvre du plan de mobilité scolaire des écoles du Bourg, de l'Auge et de la Neuveville. Un projet pourrait être rapidement élaboré par le Service de la mobilité, en collaboration avec le Secteur projets urbains du Service d'urbanisme et d'architecture, afin de faire une proposition adaptée pour ce secteur. Cette première étape, réalisable à court terme (horizon 2023-2024), préparera le terrain au futur projet de requalification de l'espace public, prévu dans le plan des investissements à partir de 2026"*.

Mes questions sont les suivantes:

1. Où en est la planification de cette première étape réalisable à court terme? Quand pouvons-nous nous attendre à des résultats?
2. Quelles sont les mesures prévues?
3. Si la planification n'est pas encore en cours, quelles en sont les raisons?
4. Comment les mesures pour instaurer une zone pour les piéton·ne·s et la mobilité non-motorisée à la Planche-Inférieure seront-elles compatibles avec les stations de recharge pour voitures électriques apparemment prévues dans le même secteur?

Il sera répondu à cette question lors d'une prochaine séance.

- n° 263 de Mme Josée Cattin Kuster (Vert·e·s) relative à la révision de la loi sur les affaires culturelles (LAC)

**Cattin Kuster Josée** (Vert·e·s). Je déclare mes liens d'intérêts: je suis membre du comité central et trésorière de l'Association des éditeurs, des libraires et des diffuseurs de Suisse romande. La révision de la loi sur les affaires culturelles est en consultation jusqu'au 21 octobre prochain. En me penchant sur les différents documents mis à disposition sur le site de l'Etat de Fribourg, j'ai pu découvrir qu'un des éléments-clés de cette loi était la répartition des missions et des financements publics, notamment à travers la mise en place de "régions culturelles".

Comment se positionne la Ville de Fribourg, ville-centre d'une future région culturelle, par rapport à la révision de cette loi?

**Dietrich Laurent, directeur de la Culture.** Le Conseil communal a été saisi en janvier de cette année d'un premier rapport concernant la révision de la LAC. Il a mis en place toute une organisation de réflexions pour accompagner ce changement. Il sera saisi d'un deuxième rapport à la rentrée. Je vous

propose donc d'attendre ce moment-là et de vous répondre en septembre sur une position du Conseil communal, si le Conseil désire communiquer à ce moment-là.

Il sera répondu à cette question lors d'une prochaine séance.

- n° 264 de M. Grégory Grin (PLR) relative à l'abattage d'arbres lors des travaux d'entretien de la route de Bourguillon

**Grin Grégory (PLR).** Des travaux d'entretien de la route de Bourguillon se déroulent actuellement. Quatre arbres qui bordaient cette route, des "vieux tilleuls malades" selon les services cantonaux, comme le relate le journal "La Liberté", ont été abattus. Il n'est apparemment pas possible de replanter des arbres aux abords de cette route. Cette portion de route cantonale en question se trouvant dans le périmètre de la Ville de Fribourg, celle-ci a pu bénéficier d'une compensation financière de CHF 4'000.-. La presse relate que cette compensation financière a été utilisée pour planter des arbres au parc du Domino en réfection.

Pourquoi ne pas avoir choisi d'utiliser cette compensation dans le quartier affecté par cette coupe? N'y avait-il vraiment aucune possibilité de planter des arbres à Bourguillon? Cela n'aurait-il pas été, par exemple, une belle occasion d'agréments le sentier du Breitfeld et ses alentours souvent très fréquentés par des promeneurs du quartier et d'ailleurs?

**Moussa Elias, directeur de l'Edilité.** Vous le savez, la route de Bourguillon est une route cantonale, sur laquelle la Ville n'a pas de délégation de compétence. Le Canton a procédé à l'abattage des tilleuls car ils étaient malades. Du bois mort tombait sur la chaussée. Le bois a fait l'objet d'une analyse par une entreprise de soins aux arbres "Friarbor".

Selon le Service des ponts et chaussées du Canton (SPC), la plantation de remplacement au même endroit n'était pas possible selon la norme VSS 40 273a, qui détermine les conditions de visibilité requises pour les tronçons à 80 km/h. Sur une route d'accès, à une distance de 5 mètres depuis le bord de la route principale, la distance de visibilité est de 120 mètres vers la gauche et vers la droite.

Je confirme la compensation financière de CHF 4'000.- telle que formulée sauf erreur également dans un article de "La Liberté". La compensation devrait se faire sur la parcelle du propriétaire, en l'occurrence du Canton. C'est donc au Canton de faire une proposition. Selon le SPC, il n'y avait pas de possibilité de planter des arbres à un autre endroit à Bourguillon. Le choix s'est dès lors porté sur la plantation de quatre arbres à la route de la Glâne 126, à l'arrêt de bus Polytype, et le solde du montant sera utilisé pour des plantations au parc du Domino.

**Grin Grégory (PLR).** Je remercie le conseiller communal d'avoir fait les recherches et avoir pris le temps d'étudier la question. J'ai le sentiment que l'on déshabille Pierre pour habiller Paul. J'ai bien compris que le Canton était impliqué là-dedans. Dans un temps où on a de la cohésion sociale et de l'animation de quartiers dans le programme de législation, j'aurais attendu de la Commune qu'elle invite le Canton à trouver une solution ou à poliment essayer d'exercer sa contribution dans le quartier qui était affecté. Il y a plein de places à Bourguillon pour cela, peut-être pas sur les parcelles du Canton, mais sur les parcelles de la Commune très certainement.



- n° 265 de M. David Aebischer (PLR) relative à l'opportunité pour la Ville de Fribourg d'adhérer à la plateforme walkable

**Aebischer David** (PLR). La nouvelle plate-forme walkable.ch, opérationnelle depuis le mercredi 15 mai 2024, donne la possibilité à la population de proposer des améliorations concrètes en matière de mobilité piétonne.

Actuellement, le canton de Zurich et quatorze communes participent à ce projet, qui est l'équivalent piéton de bikeable.ch. Si nous nous intéressons à la liste des partenaires de walkable.ch, la Ville de Fribourg en est absente!

Selon l'article "Améliorer la mobilité des piétons" paru dans "La Liberté" du 16 mai 2024, la Ville de Fribourg a été approchée pour un partenariat et aurait répondu "*qu'elle n'était pas en mesure de fournir des informations quant à son éventuelle participation*".

Mes questions sont les suivantes:

- La Ville de Fribourg adhérera-t-elle finalement à la plate-forme walkable.ch?
- Si oui, quand: à court, moyen ou long terme? / Si non, pour quelle(s) raison(s)?

**Nobs Pierre-Olivier, directeur de la Police locale et de la Mobilité.** Le Conseil communal, tout comme vous, prêche une très grande attention à la mobilité piétonne pour une raison simple: la mobilité piétonne est la part modale la plus importante dans les déplacements en ville de Fribourg. Nous ne sommes pas les meilleurs de Suisse, mais dans les meilleurs. A ce stade, nous n'avons pas voulu adhérer à cette plate-forme car aujourd'hui, la Ville de Fribourg et le Conseil communal disposent d'une commission consultative en matière de mobilité douce, qui intègre tous les partenaires tant des milieux de la route, des transports publics et de la police cantonale. Il y a aussi des représentants de la mobilité réduite, avec deux représentants des personnes en fauteuil roulant, des malvoyants, des piétons, des cyclistes et d'associations spécialisées, dont une avec un logo jaune (TCS) et l'autre avec un logo vert (ATE). Tout cela pour vous dire que tous ces acteurs font remonter au Conseil communal et aux services concernées de nombreuses observations liées à l'amélioration ponctuelle de points sur le réseau piétonnier. A cela, j'ajoute que, de manière connexe, la Ville de Fribourg et le Conseil communal ont réalisé dans plusieurs quartiers de notre ville des plans de mobilité scolaire qui ont également enrichi et étoffé les diagnostics d'amélioration piétonnière. Dans une volonté de bonne économie et de bonne utilisation des deniers publics, il paraissait pour le Conseil communal peu pertinent d'augmenter les outils diagnostics, puisqu'il s'agit plutôt aujourd'hui d'essayer de réaliser l'amélioration des points noirs constatés. Pour répondre à vos deux questions, pour le moment le Conseil communal n'a pas souhaité adhérer à la plateforme walkable et il n'y a pas eu de discussions précises à ce sujet pour un futur plus lointain.

**Aebischer David** (PLR). Je remercie le Conseil communal de sa réponse. Je suis satisfait qu'il y ait une solution "made in Fribourg" pour cela.

- n° 266 de M. Raphaël Casazza (PLR) relative au développement du chauffage à distance (CAD) en ville de Fribourg

**Casazza Raphaël (PLR).** J'aurais quelques questions concernant le développement du chauffage à distance (CAD) en ville de Fribourg.

Tout d'abord, je déclare mes liens d'intérêts. Je suis un nouvel habitant du quartier de Gambach, qui sera raccordé au CAD d'ici septembre 2024 et qui se réjouit, un peu naïvement peut-être, d'être chauffé bientôt au renouvelable au lieu du mazout, mais qui vient d'apprendre que la chaleur du CAD sera produite à partir de gaz fossile via une chaudière à gaz soi-disant provisoire, mais qui risque de fonctionner des années! Je suis accessoirement aussi directeur-associé du bureau Triform, actif dans le domaine de l'eau et des énergies renouvelables, et un peu entrepreneur.

Je me réfère également à la question n° 239 de M. Jérémie Stöckli et au postulat n° 92 de M. Christophe Allenspach, tous deux traités récemment.

Tout d'abord, je me permets de citer le Groupe E Celsius, dont la Ville de Fribourg est actionnaire, certes minoritaire, mais de près de 30%, sur son site internet <https://www.groupe-e.ch/fr/energie/chaleur/clients-privés/chauffage-a-distance> "*Le chauffage à distance est une solution qui s'inscrit dans la transition énergétique. Les énergies utilisées sont renouvelables et de ressources locales. Quant aux combustibles fossiles, ils ne sont utilisés que si nécessaire comme énergies d'appoint et de secours. La valorisation du bois des forêts, de l'eau des lacs, du biogaz ou des ordures ménagères font de ce système de chauffage une solution durable. Les émissions de CO<sub>2</sub> sont également fortement réduites*".

De plus, je cite également la brochure disponible sur le même site:

*"Vos avantages:*

- *Diminution d'émissions de CO<sub>2</sub>*
- *Énergie locale et renouvelable*
- *Gestion optimale de la chaleur*
- *Diminution des frais d'entretien*
- *Pas de maintenance périodique*
- *Gain d'espace dans le local de chauffage"*

J'arrive aux questions, même si je souhaite encore illustrer la situation. On se trouve dans le cas où le ou la citoyen·ne désirant passer à la voiture ou mieux au vélo électrique découvre que son électricité ne provient que de centrales à charbon, et ce pendant plusieurs années. Cela peut vous paraître stupide ou absurde, mais c'est la situation qui se produit actuellement en ville de Fribourg avec les micro-CAD isolés, non raccordés à FRICAD, donc renouvelables, distants de quelques centaines de mètres et qui sont alimentés par de la chaleur produite avec du gaz fossile! Les citoyen·ne·s ont des raisons de se sentir floués

**Le président.** Je vous prie de poser vos questions. Votre temps de parole est dépassé.

**Casazza Raphaël (PLR).** Mon intervention vise à éviter un postulat. Voici mes questions.

1. Quelle est la part réelle d'énergie renouvelable contenue dans le CAD distribué dans le réseau de la ville de Fribourg en 2024, et pas celle sur le catalogue?
2. Quel est le degré d'avancement des travaux de raccordement au CAD en ville de Fribourg et quelles en seront les prochaines échéances?
3. Combien de quartiers ou secteurs sont raccordés au CAD avec une production d'énergie fossile "provisoire ou d'appoint ou de secours"? Lesquels et pour quel laps de temps?
4. Comment se fait-il que certains quartiers, comme le quartier de Gambach, aient subi d'importants travaux ces dernières années pour raccorder les habitations au CAD, mais que l'énergie utilisée reste non-renouvelable?
5. A quoi sert un micro-CAD dans un quartier comme Gambach s'il est de facto raccordé au gaz? Pour l'anecdote, j'ai un voisin possède une chaudière à gaz, qui se raccorde au CAD, et qui sera chauffé au gaz. Pourquoi le micro-CAD de Gambach, n'est-il pas raccordé à FRICAD, c'est-à-dire renouvelable, alors qu'il reste a priori moins de 500 mètres pour se connecter à la branche qui arrive à la route de Bertigny depuis l'HFR? Quand est-ce que ce quartier sera effectivement alimenté en chaleur renouvelable?
6. Quand est-ce que les travaux de raccordement du CAD planifiés en ville de Fribourg seront terminés de manière effective?
7. Quel sera le taux d'énergie renouvelable dans le CAD lorsque les travaux de raccordement seront terminés?
8. Est-ce que le CAD en ville de Fribourg dispose de suffisamment de chaleur renouvelable, c'est-à-dire plus de 75%? En cas de déficit en chaleur renouvelable dans le CAD, comment le Conseil communal prévoit-il de le combler?
9. Est-ce qu'il s'agit de publicité mensongère sur le site de Groupe E Celsius, dont la Ville est actionnaire, de lire: "*Quant aux combustibles fossiles ils ne sont utilisés que si nécessaire comme énergies d'appoint et de secours*"? Que signifie cette phrase?
10. Est-ce que des indemnités, des dédommagements ou des rabais sont prévus aux clients aussi longtemps que la promesse de la publicité n'est pas réalisée? Si non, pourquoi?
11. Que fait l'actionnaire Ville de Fribourg, même minoritaire, pour corriger rapidement cette situation et faire en sorte que l'énergie utilisée dans le CAD provienne effectivement de sources renouvelables?
12. Est-ce que le gaz utilisé dans ces centrales "d'appoint" possède au moins des certificats biogaz renouvelable?

**Le président.** Même s'il s'agissait d'un message, votre temps de parole aurait été dépassé. Je vous remercie d'y être attentif les prochaines fois.

**Moussa Elias, directeur de l'Edilité.** Je me permets de souligner que le Grand Conseil a accepté à l'unanimité une motion hier soir visant à avoir plus de transparence dans la mixité des différents réseaux de fourniture d'énergie. Si je dis "unanimité", cela veut dire y compris des membres du Conseil communal et du Conseil général qui siègent au Grand Conseil. Nous répondrons aux différentes questions lors d'une prochaine séance, mais je me permets de relever la précision que M. R. Casazza a apportée, à savoir que ce n'est pas un postulat mais une question. Les réponses

apportées seront des réponses à une question et non pas à un postulat. Si c'est une question ou un postulat, le travail au niveau de l'administration est différent. D'autre part, en respectant tant la loi sur les communes et le RCG, nous répondrons avant tout aux questions qui sont du ressort de l'administration communale. Nous ne répondrons pas sur les éléments qui concernent spécifiquement Groupe E Celcius.

Il sera répondu à cette question lors d'une prochaine séance.

- n° 267 de Mme Sofia Fernandes (CG-PCS) relative à la réfection des escaliers du Guintzet

**Fernandes Sofia** (CG-PCS). Notre questionnement porte sur la réfection des escaliers du Guintzet, spécifiquement sur le segment situé entre le CO de Jolimont et la gare, à côté de la passerelle métallique. Ces escaliers étaient, précédemment, de belle facture, en pierres de taille et bordés de merveilleux bosquets de rhododendrons. La lenteur de leur réfection et l'absence d'informations à leur propos nous invite à mieux comprendre ce qui se passe.

Nous avons plusieurs questions:

- Ces escaliers seront-ils bientôt remis en état?
- Auront-ils à nouveau la touche de verdure de bosquets de rhododendrons qu'ils avaient autrefois?
- Quelle a été la stratégie de rénovation?
- Des études comparatives ont-elles été faites?
- Une utilisation durable des matières premières a-t-elle été considérée?
- Sachant que 84% des déchets en Suisse sont liés à la construction, les pierres de taille des anciens escaliers ont-elles été préservées et stockées?
- Si les anciennes pierres ne sont pas réutilisées pour les nouveaux escaliers, où et comment seront-elles utilisées?
- Que sont devenus les rhododendrons? Ont-ils été vendus, détruits, déplacés, donnés?

**Moussa Elias, directeur de l'Edilité.** Les travaux de reconstruction sont en cours actuellement. Par contre, les escaliers ne seront pas réalisés à l'identique. Leur largeur reste identique (3 mètres), mais la finition des matériaux change, les mains-courantes sont remplacées (fabriquées par les ateliers de la Voirie) et l'esthétique a été repensé "au goût du jour". Les parties végétalisées latérales sont aussi repensées au profit de la végétation extensive qui nécessite moins d'entretien et qui favorise la biodiversité.

Plusieurs variantes d'escaliers ont été étudiées. Les contraintes du site (topographie, réseaux souterrains, sécurité des usagers), ainsi que les contraintes financières (escaliers financés par Groupe E et Eau de Fribourg, responsables de sa démolition pour le passage du CAD et de l'eau potable), ont orienté le projet vers une variante regroupant les critères économiques et l'intégration dans le site.

Il s'agit d'un chantier privé. La Ville n'a donc pas d'informations au sujet de la durabilité. Par contre, l'ancien escalier était en béton et non pas en pierre de taille. Le béton démolé a été transporté en décharge pour suivre un processus standard de recyclage.

Les travaux ont été commandés par Groupe E Celsius et Eau de Fribourg. Les travaux de démolition n'ont pas été suivis par la Ville de Fribourg du point de vu des coûts. Les matériaux n'étaient pas réutilisables, encore moins revendables.

Quant aux rhododendrons, ils ont été arrachés et mis en décharge. Leur dimension et la configuration du système racinaire ne permettaient pas une éventuelle transplantation.

**Fernandes Sofia** (CG-PCS). Je suis satisfaite de la réponse.

- n° 268 de M. Jérémie Stöckli (Vert·e·s) relative au changement des tarifs du service Publibike

**Stöckli Jérémie** (Vert·e·s). Ma question concerne le service PubliBike, une partie essentielle de la mobilité durable dans l'agglomération de Fribourg. Le 1<sup>er</sup> juin, cette entreprise, soutenue par la Ville de Fribourg selon le site internet de l'administration communale, a annoncé changer ses tarifs, à ma connaissance sans préavis aux utilisateur·rice·s du réseau. Dans son communiqué de presse, PubliBike mentionne une "réduction significative" de ses tarifs (CHF 3.- à la place de CHF 3.50 pour les vélos classiques par exemple). Ce que PubliBike ne mentionne pas en revanche, ce sont les changements pour les étudiant·e·s qui profitaient d'offres négociées par leur école (Université de Fribourg, HES-SO) et qui ont vu leurs tarifs passer de CHF 0 la première demi-heure pour un vélo électrique à CHF 2.-. On pourrait se dire qu'il s'agit d'une différence relativement faible, mais lorsqu'il s'agit d'un moyen de transport quotidien, cela a un impact de plusieurs centaines de francs par année, un montant souvent non négligeable pour des étudiant·e·s. Suite à ces changements, la HES-SO a annulé son partenariat avec PubliBike, ce qui montre que cette décision risque d'avoir un impact négatif très conséquent sur l'utilisation de ce service. J'en viens à mes questions:

- Dans quelles mesures est-il légal de modifier des tarifs à la hausse durant un contrat en cours, en particulier dans la situation mentionnée?
- Quel soutien la Ville apporte-t-elle à l'entreprise PubliBike?
- Si soutien il y a, la Ville ne devrait-elle pas l'utiliser comme moyen de pression, dans le but de la faire respecter ses engagements en cours?
- Finalement, il semblerait que ce changement n'ait été fait qu'à Fribourg. Y a-t-il une raison à cela?

**Nobs Pierre-Olivier, directeur de la Police locale et de la Mobilité.** Oui, la Ville de Fribourg paie, dans le cadre des prestations qu'elle verse à l'Agglomération, des montants qui servent à financer le service PubliBike. Cependant, ce service est contractuellement décidé et commandé par l'Agglomération. Je peux vous répondre que le Conseil communal et la Ville de Fribourg n'ont pas la compétence de répondre à votre question liée à l'aspect légal de la tarification, ni aux autres questions. Elle ne peut malheureusement que vous renvoyer vers les délégués de l'Agglomération de

notre ville et vous recommander d'agir par leur truchement. J'en suis désolé et estime avoir répondu à votre question.

**Stöckli Jérémie** (Vert·e·s). Je remercie le Conseil communal pour sa réponse. J'espère en avoir une meilleure au niveau de l'Agglo.

- n° 269 de Mme Margot Chauderna (Vert·e·s) relative à l'établissement d'un prochain bilan carbone de la ville de Fribourg

**Chauderna Margot** (Vert·e·s). Les actualités météorologiques nous rappellent que le dérèglement climatique n'est pas une projection lointaine, mais bien une réalité, déjà aujourd'hui, déjà en Suisse, déjà "chez nous". Des orages violents, le Rhône qui déborde, des morts et des disparu·e·s.

Des mesures décisives et drastiques doivent être prises pour y faire face et la Ville de Fribourg le sait. Or, pour viser juste, il faut des chiffres fiables sur lesquels se baser. Au niveau cantonal par exemple, le plan climat, tout comme la loi climat de 2023, exige un bilan carbone cantonal tous les cinq ans dès cette année, ainsi qu'un monitoring des résultats – permettant d'évaluer si les objectifs fixés sont suffisants, et, le cas échéant, de les modifier ou les renforcer. Loin de moi l'idée de dire que la politique climatique cantonale est parfaite, d'ailleurs deux motions populaires seront déposées à ce sujet.

Mais, la question du bilan carbone est centrale. En 2020, la Ville de Fribourg a dressé son bilan territorial: sa population émettait alors 596'398 tonnes d'équivalent-CO<sub>2</sub>. Qu'en est-il quatre ans plus tard? Est-ce qu'un nouveau bilan est prévu? Si oui, quand? Un bilan régulier accompagné d'un monitoring sera-t-il inscrit dans le plan climat communal que nous attendons avec impatience?

**Moussa Elias, directeur de l'Edilité.**

- La question du bilan carbone est centrale. En 2020, la Ville de Fribourg a dressé son bilan territorial: sa population émettait alors 596'398 tonnes d'équivalent-CO<sub>2</sub>. Qu'en est-il quatre ans plus tard? Est-ce qu'un nouveau bilan est prévu? Si oui, quand?

Le bilan carbone réalisé en 2020 était pour l'année de référence 2019. Un nouveau bilan carbone a été réalisé en 2023 pour l'année de référence 2022. Le dernier bilan carbone de 2022 est plus précis et plus représentatif des émissions de la ville que le bilan réalisé en 2019. Il est alors difficile de comparer ces derniers. Le résultat pour 2022 est de 547'137 tonnes équivalent CO<sub>2</sub>.

- Un bilan régulier accompagné d'un monitoring sera-t-il inscrit dans le plan climat communal que nous attendons avec impatience?

Oui, un bilan régulier et un monitoring des émissions carbone sont prévus dans le cadre du plan climat. Vous savez que le Conseil communal a déjà arrêté les objectifs du plan climat, qui vous seront présentés en automne de cette année. Ce sont des objectifs, il n'y a pas encore tous les éléments du plan climat. Un contrôle des émissions devrait être mis en place avec des

comptes-rendus réguliers si le deuxième volet du plan climat est validé dans un deuxième temps par le Conseil communal.

**Chauderna Margot** (Vert-e-s). Je suis satisfaite de la réponse.

- n° 270 von Hr. Laurent Woeffray (SP) bezüglich einer eventuellen Wiedereröffnung der ehemaligen Confiserie Perriard

**Woeffray Laurent** (SP). Die ehemalige Confiserie Perriard, respektive Bertherin, an der Rue de Lausanne, hat im Jahr 2015 definitiv ihre Türen geschlossen und steht nun seit fast 10 Jahren leer. In einem am 26. Januar 2023 publizierten Artikel der "La Liberté" wurde vom Besitzer angekündigt, dass in diesen Räumlichkeiten nach all diesen Jahren endlich wieder Kuchen gebacken und Tee serviert werden soll. Gemäss dem Artikel habe der Besitzer nun endlich die sogenannte "perle rare" unter den Betreibern gefunden, die seinen Vorstellungen entspricht. Seit dieser Ankündigung sind nun mehr als anderthalb Jahre vergangen, die Türen sind nach wie vor geschlossen und es sind keine Renovationsarbeiten ersichtlich. Ich bitte daher den Gemeinderat folgende Fragen zu beantworten:

- Hat der Gemeinderat Kenntnis über den aktuellen Stand der Wiedereröffnung der ehemaligen Confiserie Perriard?
- Falls eine Wiedereröffnung nach wie vor geplant ist, kennt der Gemeinderat das Datum der Wiedereröffnung?
- Falls eine Wiedereröffnung nicht mehr geplant ist, gedenkt der Gemeinderat etwas zu unternehmen, um eine Wiedereröffnung eines Tea-Rooms an diesem strategisch wichtigen Ort zu fördern?

Il sera répondu à cette question lors d'une prochaine séance.

- n° 271 de M. Jean-Thomas Vacher (Le Centre/PVL) relative à l'estimation de la fin des travaux de réfection des escaliers du Guintzet

**Vacher Jean-Thomas** (Le Centre/PVL). Je souhaite rebondir à propos de la question de Mme Sofia Fernandes, à savoir pour quand on peut attendre la fin des travaux des escaliers du Guintzet, qui durent et qui commencent à peser un sur les habitant-e-s du quartier. Même si ce ne sont pas des travaux de la Ville, peut-on avoir une échéance ou un délai de fin des travaux?

**Moussa Elias, directeur de l'Edilité**. La Ville n'est effectivement pas le maître d'ouvrage et ne maîtrise pas le calendrier des travaux. Sauf erreur, ils ont commencé au début du mois de juin et devraient durer trois mois. C'est en tout cas ce qui a été donné comme indicatif. Avec toutes les réserves qui s'imposent en tant qu'autorité qui prend un planning, mais qui n'est pas maître d'ouvrage elle-même et des aléas du chantier. On peut espérer qu'à la fin de l'été les travaux seront terminés. Encore une fois, la Ville n'est pas maître d'ouvrage et ne connaît pas le planning détaillé. Elle est également tributaire des informations qui sont transmises par le maître d'ouvrage en question.

**Vacher Jean-Thomas** (Le Centre/PVL). Je suis satisfait de la réponse.

- n° 272 de M. Claudio Rugo (PA) relative à l'installation d'un compteur de vitesse sur le site de blueFACTORY

**Rugo Claudio** (PA). Nous avons des compteurs de vitesse, par exemple à la route des Alpes, qui nous indiquent à combien roulent les véhicules. Un compteur indiquant si le véhicule dépasse le 20 km/h a été installé à l'intérieur du site de blueFACTORY. Est-ce la Ville qui l'a financé? Combien y a-t-il de places de parc à l'intérieur du site de blueFACTORY qui justifieraient d'installer un tel compteur? A ma connaissance, une dizaine. On installe un compteur pour une dizaine de places, à un endroit où il y a très peu de marge.

**Nobs Pierre-Olivier, directeur de la Police locale et de la Mobilité.** Dans la mesure où il s'agit d'éléments situés à blueFACTORY, à savoir sur le terrain d'une société anonyme, le Conseil communal n'est pas en mesure de répondre à cette question.

**Rugo Claudio** (PA). Le Conseil communal répond par l'esquive, comme d'habitude, comme quand on parle de la Motta. Quand vous avez parlé à M. J. Stöckli des délégués de l'Agglo, je vous rappelle que c'est vous, M. P.-O. Nobs, le délégué! Je pense que si on limitait la vitesse à 20 km/h à la place du Petit-Saint-Jean ou au Mondial, ce serait beaucoup plus pratique. Vous n'avez pas répondu à ma question. Je souhaitais savoir si c'est la Ville qui a payé. Si c'est le cas, le Canton doit payer la moitié, sinon il s'agit de détournement de fonds publics et de la mauvaise gestion.

**Le président.** Je vous prie de faire attention avec les accusations.

**Nobs Pierre-Olivier, directeur de la Police locale et de la Mobilité.** Une fois n'est pas coutume, je répondrai à M. le conseiller général de formuler sa question à l'adresse du Conseil communal. Il pourrait par exemple poser la question "Cher Conseil communal. Pouvez-vous nous dire combien de radars pédagogiques la Ville a acquis, où sont-ils situés, y en-t-il qui sont prêtés ou loués à des tiers?". Si la question est formulée ainsi, je garantis de l'étudier et d'y répondre au nom du Conseil communal.

## **F. Autres interventions**

**Le président.** Je rappelle la limitation du temps de parole à une minute.

**Rugo Claudio** (PA). D'après mes informations, ils sont en train de creuser autour de l'Université de Péroilles pour le chauffage à distance.

Je me désolidarise complètement de M. G. Collaud, qui a insulté le technicien. Ce dernier n'y peut rien. Le matériel ne lui appartient pas. Je travaille dans la technique et je vois beaucoup d'entre vous qui tirez sur les micros, qui tapez dessus. Ce sont des choses que l'on ne doit pas faire. On doit les utiliser avec élégance, afin qu'ils ne se détériorent pas. Votre intervention, M. Collaud, était proche de la malhonnêteté.

**Le président.** Evitons de rentrer dans ce jeu-là.



**Cattaneo-Python Anne-Elisabeth** (die Mitte/GLP). Ce soir, c'est ma dernière séance ici avec vous, car j'ai donné ma démission. Zum Abschied möchte ich mich für ihr Vertrauen bedanken. Mein Dank richtet sich auch an das Generalratssekretariat für die wertvolle Arbeit, die sie stets ausrichten.

Einige Ratsmitglieder habe ich durch die gemeinsame Mitarbeit besser kennengelernt, andere weniger.

Ich habe meinen Rücktritt mit Wirkung auf den 31. Juli gegeben. Wenn sie Fragen haben oder gerne etwas mit mir trinken gehen möchten, können sie mich noch bis zu diesem Zeitpunkt unter der E-Mail-Adresse des Generalrates kontaktieren, oder sonst auch, wenn sie mich in der Stadt antreffen. (Applaudissements).

**Le président.** Y a-t-il d'autres interventions selon l'article 73 RCG? Tel n'est pas le cas. Ce sont sur ces belles paroles que je clos la séance en vous souhaitant un bel été. Comme il n'est pas encore minuit, nous ne pouvons pas souhaiter un joyeux anniversaire à M. Pierre-Alain Perritaz, mais nous aurons une pensée pour lui demain.

La séance est levée à 22.51 heures.

Fribourg, le 22 juillet 2024  
MM/nm/ib/jf

**AU NOM DU CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG**

Le président:

Simon MURITH



Le secrétaire de Ville adjoint:

Mathieu MARIDOR

**Annexes mentionnées.**